

Liberté Égalité Fraternité





CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2022 Président : Marc Guillaume, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur de bassin 1er **Vice-Président** : Denis Merville 2º Vice-Président : Daniel Marcovitch Collectivités territoriales Marie-Laure Beaudoin, François Cholley, François-Marie Didier, Chantal Durand, Martine Eap-Dupin, Dan Lert, Denis Merville, Eva Roussel, Valérie Nouvel, Bernadette Vannobel, Pierre Vogt Usagers et personnes qualifiées Isabelle Gaillard, Danielle Girondin, Bruno Haa Catherine Jourdain, Philippe Lagauterie, Cécile Laugier, Christian Lécussan,

Léopold Sarteau
État et ses établissements publics Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (DRIAAF), Directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB), Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) d'Île-de-France, Directeur général de VNF, Cheffe de service en charge de la délégation de bassin de la DRIEAT d'Île-de-France, Directeur régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris, Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie, Directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France, Directeur interrégional de la mer (DIRM) Manche Est - mer du Nord, Directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Représentants du personnel de l'agence de l'eau Jérôme Ratiarson (titulaire), Anne-Louise Guilmain (suppléante)

Photo en couverture : libellule

is,	

	ÉDITO	p.3
	2022, EN CHIFFRES	p.4
	LES TEMPS FORTS	p.6
	LES INSTANCES DE BASSIN	p.8
	LES AIDES	p.10
	Des faits marquants	p. 11
	L'adaptation au changement climatique	
	La qualité et richesse des milieux aquatiques	
	La protection des eaux littorales	
	La réduction des pollutions domestiques	
	Le soutien aux territoires les plus fragiles	
	La réduction des pollutions industrielles	
	La réduction des pollutions agricoles	
	La gestion quantitative de la ressource en eau	
	Sur les territoires	p. 28
	LES REDEVANCES	p . 3 4
	Percevoir les redevances en veillant au respect du principe d'égalité de traitement des redevables	p. 35
	LA PLANIFICATION ET LA GOUVERNANCE LOCALE	p.38
	Adapter les outils de la politique de l'eau :	
	le SDAGE 2022-2027	p. 39
	LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	p. 42
	Agir en faveur des populations les plus déshéritées	p. 43
	LA SENSIBILISATION	p. 46
	Informer et communiquer pour mobiliser	p. 47
	LA CONNAISSANCE	p. 50
	Connaître pour agir	p. 51
	LES MOYENS	p.56
-	Adapter les moyens de l'agence de l'eau	p. 57
	Le bilan financier	p. 58
	La responsabilité sociale et environnementale	p. 60
	L'organigramme de l'agence de l'eau	p. 63

ÉDITO



Marc Guillaume
Préfet de la région
d'Île-de-France,
Préfet de Paris;
Préfet coordonnateur
de bassin;
Président du conseil
d'administration
de l'agence de l'eau

L'année 2022 a été marquée par l'épisode de sécheresse intense qui n'a pas épargné notre bassin, même si ses effets ont été moins dramatiques que sur d'autres territoires. Cette sécheresse souligne l'urgence du chantier de planification écologique du Gouvernement, lancé cet automne par le volet «Eau» et qui aboutira à des mesures concrètes dès 2023.

Avec l'élaboration tous les six ans du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), les agences de l'eau expérimentent déjà une forme de planification écologique. En tant que préfet coordonnateur de bassin, j'ai signé le 23 mars 2022 l'arrêté approuvant le nouveau SDAGE pour la période 2022-2027. Je remercie les membres du comité de bassin pour le travail accompli durant ces deux dernières années pour élaborer le SDAGE. Ce document d'orientation de la politique de l'eau vise l'atteinte du bon état écologique en 2027 pour plus de la moitié des masses d'eau et propose des moyens à décliner par les différents acteurs des territoires pour atteindre ces objectifs. Il est cohérent avec les conclusions du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, publiées le 2 février 2022. Le SDAGE constitue ainsi une base solide pour l'action de l'agence de l'eau pour les six prochaines années. Pour faire face aux enjeux qui sont les nôtres, en avril 2022, le Gouvernement a lancé le « plan national de résilience » destiné notamment à faire face aux risques de tension sur les ressources en eau. La capacité de financement de l'agence de l'eau a été augmentée par un relèvement des plafonds d'autorisation de dépense de 18 M€ en 2022.

L'accélération de nos actions collectives, soutenues par des moyens accrus, doit permettre de répondre aux enjeux qui se posent à nous.



Sandrine Rocard Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie

L'année 2022 est une année stratégique pour la politique de l'eau du bassin. Le SDAGE 2022-2027 est adopté, l'élaboration du 12° programme d'intervention de l'agence de l'eau pour la période 2025-2030 est lancée et la stratégie d'adaptation au changement climatique, adoptée en 2016, est en cours de révision.

2022 est également stratégique pour la politique nationale de l'eau. Les rencontres des agences de l'eau et des comités de bassin avec Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et Bérangère Couillard, Secrétaire d'État chargée de la Transition écologique, positionnent les agences de l'eau comme acteurs essentiels de la politique de l'eau. Cette confiance de l'État se concrétise par le renforcement de leur capacité financière dans le cadre du plan de résilience 2022/2023, et par leur implication dans la mise en œuvre des fonds biodiversité et fonds vert initiés par le Gouvernement, opérationnels en 2023. Ils permettront de répondre à notre vision ambitieuse pour la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Enfin, Christophe Béchu met les territoires à l'honneur, en proposant aux six comités de bassin de contribuer au volet Eau de la planification écologique du gouvernement en cours d'élaboration.

Ces décisions font écho au rapport d'audit relatif aux agences de l'eau, établi en 2022 par l'inspection générale de l'environnement et du développement (IGEDD), qui rend dans ses conclusions un bilan positif sur leur participation à la mise en œuvre de la politique de l'eau à la hauteur de ses forts enjeux, et sur la mobilisation des comités de bassins et des conseils d'administration. Ainsi, la feuille de route pour 2023 est résolument environnementale pour atteindre nos ambitions pour l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Et c'est dans ses nouveaux locaux à Courbevoie, dans un bâtiment Haute qualité environnementale (HQE), que l'agence de l'eau poursuit ses missions depuis février 2023.

À travers les pages qui suivent, je vous invite à découvrir l'activité de l'agence de l'eau en 2022, ses chiffres clés, ses temps forts, ses réalisations.

2022, EN CHIFFRES

3721 projets

portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations,

représentent près de 1,6 Md€ de travaux aidés par l'agence de l'eau à hauteur de 799 M€ (soit un niveau très supérieur à celui de 2021 : 639 M€) dont 18 M€ attribués dans le cadre du plan de résilience.

330 km de rivières

sont restaurés ou entretenus.

4762 ha de zones humides

sont protégés ou restaurés.



16 contrats territoriaux «Eau & climat»

sont signés en 2022 avec les collectivités territoriales portant à 102 le nombre total de contrats signés dans le bassin.

contrats de partenariat «Eau & climat»

sont signés avec des grandes entreprises ou des branches professionnelles.

690 millions d'euros

de redevances sont perçus, dont la majorité est prélevée via la facture d'eau.

16,78 millions d'euros

sont attribués pour accompagner la transition écologique en agriculture.





9 nouveaux projets PSE*

soutenus par l'agence de l'eau à partir de 2022

à hauteur de 11,7 M€ sont portés par des collectivités pour aider financièrement les agriculteurs, dans leurs actions de protection de l'environnement (plantation de haies bocagères, diminution de l'usage des engrais et des pesticides zones d'expansion de crues...) sur des territoires à enjeux pour l'eau et la biodiversité.

*PSE: paiements pour services environnementaux

LES TEMPS FORTS



L'adoption du SDAGE 2022-2027

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie est adopté par le comité de bassin du 23 mars 2022. L'arrêté du préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, préfet de la région Île-de-France, du 23 mars 2022 approuvant le SDAGE et arrêtant le programme de mesures associé (PDM) est publié au journal officiel le 6 avril 2022.

Les forums territoriaux

Les enjeux sont réels : il faut adapter les territoires au changement climatique et



Forum sur le thème « eau et biodiversité, vos alliées face au changement climatique»

Le 20 octobre, plus de 600 acteurs du bassin participent au forum bassin, sous un format webinaire participatif (plateau TV) sur le thème «Eau et biodiversité, vos alliées face au changement climatique» afin de prendre part à la réflexion d'enrichissement de la stratégie d'adaptation au changement climatique, adopté en 2016 et en cours de révision par le comité de bassin Seine-Normandie.



Découvrez le replay du forum : https://bit.ly/Web EauBiodiv

La sécurité de l'eau pour la paix et le développement

Les agences de l'eau participent au 9e Forum mondial de l'eau à Dakar du 21 au 26 mars sur le thème : «La sécurité de l'eau pour la paix et le développement».



Plan national de résilience : 18 M€ engagés

En avril 2022, le Gouvernement augmente les capacités de financement des agences de l'eau, pour faire face aux risques de tension sur les ressources en eau dans un contexte de sécheresses répétées. Pour l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'augmentation des subventions est de 18 M€ pour 2022.



La SNCF sur les rails de l'adaptation au changement climatique

Le 20 janvier, SNCF Gares & Connexions Grand Est, acteur foncier important avec 398 gares, et les agences de l'eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse, et Rhône-Méditerranée & Corse, concluent un partenariat. 28 hectares seront désimperméabilisés et en partie végétalisés ou déconnectés des réseaux d'assainissement. 51000 m³ d'eau par an devraient être récupérés par déconnexion des toitures et réutilisés.



Sandrine Rocard présente au président de la République les agences de l'eau au Salon des Maires

Appel à projets « Eau et biodiversité »

La publication, en mars 2022, du premier volet de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 et du 4^e Plan National Milieux Humides apporte un cadre ren-



forcé pour la protection et la restauration des écosystèmes et la préservation de la biodiversité. L'accélération de la perte de la biodiversité, la disparition et la dégradation des zones humides et les effets du changement climatique, impliquent une mobilisation forte des acteurs. Dans ce contexte, l'agence de l'eau lance le 11 juillet un appel à projets.



Rencontre des 7 comités de bassin français

Après l'épisode de sécheresse intense qu'a connu la France durant l'été 2022, les 7 comités de bassin se sont réunis le 9 novembre en présence de Bérangère Couillard, Secrétaire d'État chargée de la Transition écologique. Leur position est unanime : il est impératif d'agir plus vite, plus fort afin de mettre en place des solutions structurelles d'adaptation au changement climatique.



«Il s'agit de viser l'excellence pour nos territoires, même s'ils ont chacun leur propre point de départ et leur propre cheminement». Ci-dessus : Lac de Montier-en-Der (52).

LA CONCERTATION SUR LA POLITIQUE DE L'EAU

En 2022, le comité de bassin adopte le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027. Le préfet coordonnateur de bassin, président du conseil d'administration de l'agence de l'eau rend un arrêté approuvant le SDAGE.

Les membres du comité de bassin s'impliquent également dans les réflexions et les débats à l'échelle du bassin et de la France sur les solutions d'adaptation au changement climatique.



Nicolas Juillet

Président du comité de bassin, maire de Saint-Lupien (10), président du syndicat des eaux de l'Aube (SDDEA), ancien conseiller départemental de l'Aube et ancien agriculteur

«Les objectifs du SDAGE sont ambitieux. Concernant les cours d'eau, il s'agit d'atteindre 52% des masses d'eau superficielles en bon état écologique en 2027, soit 20 points de plus qu'actuellement. D'autres objectifs sont fixés, sur les nappes souterraines, les flux de nitrates à la mer, la protection des aires de captage, etc. Mais il faut comprendre qu'avant de répondre à une directive européenne, il s'agit de viser l'excellence pour nos territoires, même s'ils ont chacun leur propre point de départ et leur propre cheminement». déclare Nicolas Juillet, le 23 mars 2022, lors de l'adoption du SDAGE.

Retrouvez l'interview de Nicolas Juillet : https://bit.ly/Interview-N-JUILLET

Le comité de bassin et le conseil d'administration de l'agence de l'eau sont des instances qui définissent, dans le cadre de la politique nationale de l'eau, les orientations adaptées aux enjeux du bassin Seine-Normandie.



L'adoption du SDAGE 2022-2027

Après plus de deux ans de travaux et de concertation, le comité de bassin adopte le SDAGE et donne un avis favorable à son programme de mesures (PDM). Le SDAGE planifie la politique de l'eau. L'adaptation du bassin au changement climatique et la qualité des eaux pour une meilleure «santé globale» sont les deux objectifs du SDAGE 2022-2027 (voir page 38).

Une année d'échanges sur l'adaptation au changement climatique

- → Un forum webinaire rassemble le 20 octobre 600 acteurs de l'eau du bassin sur le thème «Eau et biodiversité, vos alliées face au changement climatique» afin d'enrichir la stratégie d'adaptation du bassin au changement climatique. «On peut s'attendre à des sécheresses plus longues, plus intenses», déclare Florence Habets, hydroclimatologue, présidente du conseil scientifique du comité de bassin.
- → Les 7 comités de bassin français se rencontrent pour définir les solutions d'adaptation au changement climatique (voir pages 7 et 48).



La conchyliculture, activité économique importante du littoral normand, requiert une bonne qualité des eaux. Elle bénéficie des efforts de dépollution des collectivités, des industriels, des agriculteurs... de l'ensemble du bassin Seine-Normandie.

DES FAITS MARQUANTS EN 2022

La mise en œuvre du programme d'intervention «Eau & climat» 2019-2024 affiche un remarquable dynamisme, malgré les tensions sur les approvisionnements et sur les budgets publics et privés. En 2022, près de 799 M€ d'aides sont attribuées.

On note plus particulièrement :

- → un important essor des travaux pour l'assainissement des collectivités, reflet des efforts réalisés dans la continuité des Assises de l'eau. 463,83 M€ sont consacrés à l'assainissement de près de 570000 habitants et 326 km de réseaux d'assainissement sont créés ou réhabilités. Parmi ces travaux, on compte ceux réalisés en Île-de-France pour la mise en œuvre du « Plan baignade » ;
- → les efforts des activités économiques et industrielles pour la dépollution et les économies d'eau, avec plus de 30 M€ d'aides attribuées ;
- → l'accroissement des opérations en faveur des milieux aquatiques : plus de 64,3 M€ d'aides pour rétablir la continuité écologique grâce à l'effacement ou l'équipement de 118 ouvrages, restaurer 2887 km de cours d'eau et plus de 1378 ha de zones humides.

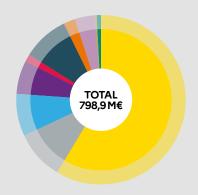
Le plan baignade dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024

L'objectif est de rendre la Seine baignable en améliorant la qualité de l'eau de façon pérenne.

Depuis le début de la mise en œuvre du plan baignade 2018, les opérations engagées par les maîtres d'ouvrage correspondent à 62% des travaux prévus. Ces investissements d'un montant de 729 M€ sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 390 M€.

Pour la seule année 2022, l'agence de l'eau finance 178 opérations du plan baignade à hauteur de 191,4 M€.

Répartition des interventions (subventions et avances) pour l'année 2022 (en millions d'euros)



- 468,7 M€
 - Pollution domestique (assainissement)
- 77,1 M€
 - Gestion du temps de pluie
- 64,2 M€
 - Biodiversité et milieux aquatiques
- 50,3 M€
- Pollutions diffuses protection de la ressource en eau (dont captages)

 10.9 M€
- Gestion quantitative de la ressource économies d'eau
- 70,3 M€ Eau potable
 - 19 M€
 Dépenses de soutien
 (études, connaissance
 environnementale, communication,
 éducation à environnement)
- 30,3 M€
 Pollutions industrielles
- 2,1M€
 Animation et gestion locale
- 5,9 M€ Actions internationales

AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2022, 53% des montants d'aides sont attribués pour des actions dédiées à l'adaptation au changement climatique du bassin qui est au cœur de la politique de l'agence de l'eau. En effet, le 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau, dénommé programme «Eau & climat» 2019-2024, vise à renforcer la capacité des territoires à faire face à la baisse des débits des cours d'eau et des niveaux des nappes, aux sécheresses durables, aux inondations, à l'augmentation du niveau de la température et de la mer. Le montant des aides consacré aux projets est en hausse par rapport à 2021.

Un bilan très positif

Les projets les plus emblématiques de l'adaptation au changement climatique concernent la gestion alternative des eaux pluviales, la restauration des milieux aquatiques, la gestion durable des réseaux d'eau potable qui sont en nette augmentation.

Les investissements dans des solutions fondées sur la nature (SFN) s'élèvent à 136 M€ (contre 100 M€ en 2021) et sont toujours supérieurs à l'objectif initial (50 M€/an). Cette évolution

s'explique par les projets de restauration des milieux aquatiques et ceux de désimperméabilisation ou de déconnexion des eaux de pluie des réseaux d'assainissement.

Les SFN sont des solutions inspirées des écosystèmes qui permettent par exemple de prévenir les inondations en amont des villes grâce à des zones d'expansion des crues, de réduire les rejets polluants par temps de pluie en permettant aux eaux pluviales de s'infiltrer grâce à des sols désimperméabilisés, de



TÉMOIGNAGE

Adaptation au changement climatique : les espaces commerciaux s'engagent

La fédération technique du Commerce, Perifem, qui représente les enseignes de la grande distribution, du commerce spécialisé et des centres commerciaux, propose à ses adhérents de s'engager. «Il faut prôner une politique de déraccordement pour soulager les réseaux traditionnels, favoriser l'infiltration des eaux de pluie au plus proche de leur point de chute et envisager des solutions fondées sur la nature comme la végétalisation » souligne Christine Bourge, chargée de mission Environnement au sein de Perifem. « Nous voulons apporter aux enseignes des solutions concrètes en tenant compte de leur

contexte environnemental, de leur réalité économique et des exigences de leur activité car chaque projet a ses propres solutions». Les enseignes bénéficieront des aides de l'agence de l'eau dans le cadre du contrat de partenariat avec Perifem. L'association qui souhaite étendre sa démarche à l'ensemble du territoire national, a rencontré en 2022 les autres agences de l'eau.



Végétalisation des espaces commerciaux

créer des îlots de fraîcheur en ville en végétalisant... tout en participant à l'amélioration écologique des cours d'eau et à la reconquête de la biodiversité.

En 2022, 16 contrats de territoire «Eau & climat» (42 en 2021) sont signés. L'essentiel des contrats s'est déployé au cours des trois premières années du programme «Eau & climat» 2019-2024. Un premier bilan établi en 2022 conforte l'importance de leur rôle dans la mise en place d'une politique de l'eau en dégageant des priorités à l'échelle des territoires

L'essor de la stratégie d'adaptation au changement climatique

La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie rencontre l'adhésion de nouveaux acteurs de l'eau locaux et nationaux. 546 organismes (collectivités, chambres d'agriculture, entreprises, associations environnementales ou de consommateurs, fédérations professionnelles) s'engagent à mettre en œuvre les actions phares.

Retrouvez les témoignages de signataires sur : https://bit.ly/Recueil Strat

Chiffres

16 contrats « Eau & climat »

sont signés avec des collectivités territoriales portant à 102 le nombre total de contrats depuis 2019

partenariats « Eau & climat » sont signés avec des industriels depuis 2019

136м€

d'investissements

dans les solutions fondées sur la nature (objectif initial 50 M€) 53%

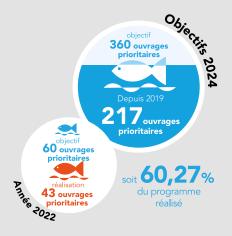
des montants d'aides

concernent des actions dédiées à l'adaptation au changement climatique



LES AIDES // QUALITÉ ET RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES

Rendre franchissables les ouvrages construits en travers des cours d'eau



Engager la restauration morphologique des cours d'eau



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES

L'objectif des actions mises en œuvre est la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques pour la préservation des espèces qu'ils abritent.

Redonner vie aux rivières

En 2022, 134 obstacles dont 43 obstacles prioritaires sur les cours d'eau sont traités afin de répondre à un triple objectif :

- → reconnecter des habitats ou frayères situés sur les affluents des axes migrateurs réouverts pour permettre leur reproduction et assurer la survie de ces espèces;
- → supprimer des obstacles sur des petits cours d'eau propices à la reproduction des truites fario ;
- → traiter des obstacles sur des cours d'eau pour lesquels l'hydromorphologie est un facteur déclassant de l'état écologique au sens de la DCE*.

Les travaux portent souvent sur d'importants tronçons et sont réalisés dans le cadre de programmes pluriannuels de restauration.

*DCE: directive cadre sur l'eau

Entretenir et restaurer les zones humides

4762 hectares bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau ce qui est supérieur à l'objectif fixé (1600 hectares) pour 2022.



Préserver la biodiversité

En 2022, l'agence de l'eau accorde 122,8 M€ (contre 88,4 M€ en 2021) en faveur de la biodiversité :

→ 64,2 M€ pour la protection, la restauration et la gestion des écosystèmes humides et marins et leur biodiversité, ainsi que les acquisitions foncières en zone humide et littoral;

Tourbière du Vernay dans le Morvan

Chiffres

330 km de cours d'eau sont restaurés

134 barrages, seuils dont 43 obstacles prioritaires

sont rendus franchissables pour les poissons et pour assurer le transfert des sédiments

4762 hectares de zones humides

bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau dont :

- 3139 ha pour leur entretien
- 1378 ha pour leur restauration
- 245 ha pour leur acquisition par des maîtres d'ouvrage afin de les protéger
- → 58,5 M€ pour l'accompagnement de la transition agricole : l'évolution des systèmes, en priorité dans les zones à enjeu eau, réduisant durablement l'emploi de pesticides et d'engrais ; la gestion à la source des eaux pluviales ; les travaux d'aménagements d'hydraulique douce ; les acquisitions foncières qui concourent à la protection de la biodiversité.

L'agence de l'eau met en œuvre les actions du premier volet de la stratégie nationale de la biodiversité (SNB) 2022-2030 et du plan national des milieux humides.

Afin de favoriser les initiatives pour la reconquête de la biodiversité, le dispositif « territoires engagés pour la biodiversité » (TEN) est déployé par l'OFB, en concertation avec les collectivités et l'ensemble des acteurs concernés. L'agence de l'eau est intégrée dans cette démarche et travaille à valoriser davantage le lien à l'eau dans le déploiement opérationnel de ce dispositif.



TÉMOIGNAGE

Préserver des tourbières au cœur du massif du Morvan

La Réserve des Tourbières du Morvan expérimente le projet européen Life Natur'Adapt (2018-2023) qui vise l'intégration des enjeux climatiques dans la gestion des espaces naturels protégés. Le Parc du Morvan a produit un diagnostic de vulnérabilité de la réserve naturelle et un plan d'adaptation au changement climatique. «Le facteur eau est prépondérant dans la gestion future de la réserve » explique Christine Dodelin, conservatrice de la Réserve. « Notre objectif est de maintenir la fonctionnalité hydraulique des sites, de favoriser la résilience des habitats et des espèces et de faire prendre conscience du rôle des tourbières vis-à-vis du climat pour en faire un usager de l'eau à part entière». L'agence de l'eau a octroyé, pour 2022, une subvention de 71759€ sur un montant total d'opérations de 118703€, dans le cadre du Contrat Territorial « Eau & climat » Cure-Yonne 2021-2024 (mission animation, études de restauration et d'entretien des tourbières).

PROTÉGER LES EAUX LITTORALES

La protection des eaux littorales s'appuie sur une politique globale et des actions menées à l'échelle de l'ensemble du bassin. Cependant, au regard des activités (baignade, conchyliculture) qui s'exercent sur le littoral, zone particulièrement sensible aux pollutions, des actions spécifiques sont engagées avec les collectivités. En 2022, les interventions sur la bande littorale représentent 70 M€.

La protection des eaux littorales passe par la lutte contre les pollutions chimiques, la réduction des apports en nutriments dans les eaux côtières et la restauration des milieux naturels.

Évaluer les sources de pollution des eaux de baignade et des zones conchylicoles

L'agence de l'eau mène des politiques ciblées à une échelle pertinente, notamment avec les collectivités en matière de réduction de la pollution microbiologique du littoral. Elle finance la réalisation d'études de profils de vulnérabilité. Ces profils décrivent l'environnement physique des eaux littorales et tentent de détecter les sources de pollutions bactériologiques à l'origine de leur dégradation.

Fin 2022, 100% de ces profils pour les baignades sont finalisés, parmi lesquels 11 profils font l'objet d'une révision. Les profils conchylicoles sont tous réalisés. Leur mise en œuvre fait l'objet d'actions ambitieuses inscrites dans les contrats « Eau & climat » passés avec l'agence de l'eau, notamment sur la côte Ouest du département de la Manche et en Baie des Veys.

Retrouvez la synthèse des profils de vulnérabilité, plage par plage sur : https://www.normandie.ars.sante.fr/les-profils-de-vulnerabilite-0



Plage à Ouistreham (14)

Lutter contre les pollutions microbiologiques

L'agence de l'eau propose aux collectivités des contrats «Eau & climat» afin de lutter contre la pollution microbiologique du littoral. La plupart des contrats signés avec des collectivités littorales comportent un volet «qualité microbiologique du littoral». À ces contrats, s'ajoutent d'autres opérations comme la réhabilitation du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Caen la Mer et d'un grand nombre de dispositifs d'assainissement autonome sur la Communauté de Communes de Coutances Mer et Bocage ou encore la construction de nouvelles stations d'épuration à Grandcamp-Maisy ou Veulettes sur Mer.

Surveiller la qualité des eaux littorales

La surveillance des eaux littorales et de transition au titre de la directive cadre européenne (DCE) est placée sous le pilotage conjoint de l'agence de l'eau et des établissements de recherche (IFREMER, Muséum national d'histoire naturelle-MNHN).

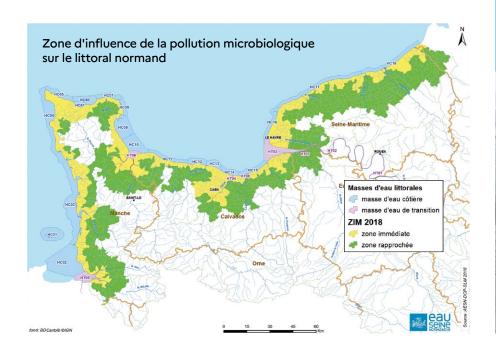
En 2022, les travaux portent sur les méthodes d'évaluation de l'état des eaux, au titre des deux directives cadres, celles sur l'eau et la stratégie pour le milieu marin (DCE/DCSM) et leur harmonisation, ainsi que sur les réflexions autour de la gouvernance nationale de la surveillance et de l'évaluation.

L'état des masses d'eau est évalué pour la période 2017-2020, en vue notamment d'alimenter le bon état écologique des eaux marines établi dans le cadre de la directive cadre européenne stratégie pour le milieu marin.

Retrouvez les résultats d'évaluation et l'historique des échouages d'algues en Normandie sur :

 $\frac{http://envlit.ifremer.fr/var/envlit/storage/documents/atlas_DCE/scripts/site/carte.php?map=SN$

http://www.eau-seine-normandie.fr/qualite-de-l-eau/qualite-des-eaux-littorales/surveillance_echouage_algues



Chiffres

100% des profils de vulnérabilité

des eaux de baignade, des zones conchylicoles sont finalisés

70M€

pour lutter contre les pollutions chimiques et microbiologiques, restaurer les milieux naturels, réduire les apports en nutriments dans les eaux côtières



Végétation spécifique du littoral

LES AIDES // RÉDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES

Accompagner 100 % des stations d'épuration ciblées au titre des enjeux « milieux »





soit 120% du programme réalisé (objectif réalisé)



LA DÉPOLLUTION DES VILLES

La qualité des rivières, lacs et eaux souterraines passe par une bonne gestion des eaux usées domestiques qui doivent faire l'objet d'un traitement d'épuration, et la gestion des eaux pluviales.

Les stations de traitement des eaux usées (STEU)

Le bassin dispose d'un parc de 2807 STEU qu'il convient de remettre à niveau régulièrement afin de prendre en compte l'évolution démographique.

En 2022, l'agence de l'eau accompagne 48 projets de construction et reconstruction de stations de traitement des eaux usées, à hauteur de 163 M€ d'aides. Ces projets visent la reconquête du bon état des eaux conformément aux objectifs du SDAGE (78 M€ d'aides), ainsi qu'une qualité des eaux suffisante pour des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable).

Les réseaux d'assainissement

L'agence de l'eau attribue plus de 287 M€ d'aides, soit une hausse de plus de 40% par rapport à 2021.

La pose de plus de 85 km de réseaux neuf (23 M€ d'aides) permet 2810 branchements supplémentaires aux STEU (plus de 68% par rapport à 2021).

Plus de 240km de réseaux réhabilités (plus de 42% par rapport à 2021) sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 236 M€ dont 35 M€ pour la mise en séparatif de 24km de réseaux unitaires.

19 M€ sont attribués pour la mise en conformité de 6167 branchements de particuliers raccordés au réseau d'assainissement de la collectivité. Un projet de collecte séparative des urines est financé (14000€).

Réduire les rejets de polluants par temps de pluie

Afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluie dans le sol, 163 projets (contre 87 en 2021) sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 32,5 M€ pour réduire les surfaces raccordées aux systèmes d'assainissement des collectivités : les surfaces désimperméabilisées ou déraccordées (865 846 m²) ont quasiment doublé par rapport à 2021. 36% des réalisations se situent hors Île-de-France.

Les surfaces sont désimperméabilisées ou déraccordées grâce à la réalisation de noues, de parkings perméables, d'espaces verts en creux, de jardins

de pluies, de toitures végétalisées ou de cuves pour la récupération des eaux de pluie. Sur les quatre premières années du programme d'intervention de l'agence de l'eau, plus de 222 ha sont désimperméabilisés ou déraccordés des réseaux publics d'assainissement, contribuant à réintroduire la nature en ville.

Concernant les actions curatives de dépollution des rejets urbains, 11 projets concourent à réduire les flux déversés par temps de pluie via les systèmes de collecte (46 M€) comme la mise en place de vannes, la réalisation de bassins de stockage... et 8 projets concernent l'amélioration de l'autosurveillance du système de collecte.

La connaissance des émissions de micropolluants

31 projets de collectivités destinés à la recherche des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées de stations d'épuration ainsi que les boues sont accompagnés.

Les travaux et les échanges avec l'Observatoire des polluants urbains (OPUR), orientent les recherches sur les émissions de polluants : analyse microbiologique des rejets et des eaux de surface, infiltration des eaux pluviales dans des contextes difficiles, nouvelles méthodes pour la recherche de micropolluants organiques dans l'environnement, acquisition de connaissances sur les émissions de polluants émergents.

Chiffres

865846 m²

de réduction des surfaces imperméabilisées

sont financés à hauteur de 32,5 M€ (+50% par rapport à 2021)

287 M€
d'aides
attribués aux réseaux
d'assainissement
(+40% par rapport à 2021)



TÉMOIGNAGE

À Crépy en valois (60) : la nature rend la ville perméable

En désengorgeant ses réseaux et en régulant ses zones d'infiltration d'eau, Crépy-en-Valois a engagé un programme pour gérer les eaux de pluie à la source c'est-à-dire là où elles tombent. «Il est plus efficace et écologique de laisser faire la nature qui peut absorber voire détourner les précipitations», explique Nicolas Inglebert, directeur des services techniques. «L'introduction de la nature en ville présente de multiples bénéfices: on réduit les problèmes de santé publique, on crée un environnement paysager, on favorise la reconstitution d'une biodiversité, on diminue les coûts en réduisant les volumes d'eau à traiter».

LA SOLIDARITÉ DANS LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Sur le territoire Seine-Normandie où alternent les espaces ruraux et d'importantes concentrations urbaines, l'agence de l'eau accompagne spécifiquement ceux qui sont le moins en mesure de réaliser des investissements dans la gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

Accompagner les territoires les plus fragiles

En phase avec les conclusions des Assises nationales de l'eau (2018), l'agence de l'eau met en place des aides financières accrues pour l'assainissement et l'eau potable dans les zones de revitalisation rurale (ZRR), c'est-à-dire les moins densément peuplées.

Ces zones sont aussi celles qui, souvent, fournissent une eau de qualité aux territoires urbains. Depuis 2019, première année du 11e programme, l'agence de l'eau a engagé 206 M€ pour la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable et d'assainissement auprès de collectivités situées dans ces zones de revitalisation rurale.



En 2022, 237 collectivités bénéficient d'aides au renouvellement de leur patrimoine d'assainissement ou d'alimentation en eau potable, ce qui représente un montant global d'aides de 64,55 M€, supérieur à l'objectif prévu de 50 M€.

Parmi ces aides prédominent celles pour l'alimentation en eau potable d'un montant global de 15,8 M€. Les autres thématiques importantes en ZRR sont les réseaux d'assainissement qui sont financés à hauteur de 19,6 M€ et les stations d'épuration (13,58 M€).

Les aides à l'assainissement non collectif dont le montant s'élève à 10,5 M€ (en hausse par rapport à 2021) s'explique en grande partie par le maintien des besoins, en dépit de la diminution des aides prévue dans le 11e programme de l'agence de l'eau conformément au cadrage national.

Soutenir les «contrats de progrès»

Les Assises de l'eau prévoient également la mise en place de contrats de progrès pour des collectivités de taille moyenne, qui disposent d'une capacité d'autofinancement réelle, mais qui doivent faire face à un retard d'investissement trop lourd.

Chiffres

237 collectivités situées

en ZRR bénéficient d'aides (64,55 M€) pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable

608 conventions d'aides signées avec des collectivités dans le cadre des «contrats de progrès» (188,41 M€)

Dans ce cadre, 608 conventions d'aides sont signées avec des collectivités, pour un montant de 188,4 M€ soit 38 M€ supplémentaires par rapport à 2021. Elle concerne des actions relatives aux réseaux d'assainissement (plus de 95 M€), à l'alimentation en eau potable (33,5 M€), aux stations d'épuration (46,8 M€), à la gestion quantitative des captages (2,9 M€) et à la protection des captages (10,2 M€).



Installation de réseaux d'assainissement



Captage d'eau potable

LES AIDES // RÉDUCTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES



Quantité de substances prioritaires et dangereuses éliminées





soit + 429 % du programme réalisé

CONCILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROTECTION DE L'EAU

Malgré le contexte conjugué de la crise sanitaire et de la crise énergétique due aux évènements à l'Est de l'Europe, les acteurs économiques poursuivent leurs efforts afin de concilier le développement de leur activité et la préservation de l'environnement. En 2022, l'agence de l'eau apporte à 364 entreprises, 35 M€ d'aides contribuant à la réalisation de travaux d'un montant 78 M€.

Un bilan positif à nuancer

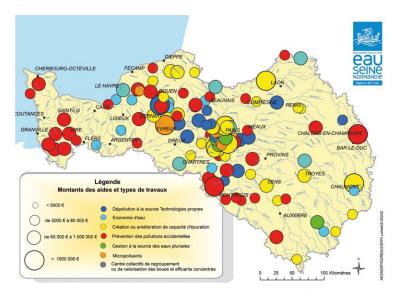
Les résultats sont à nuancer en fonction des types de travaux. En effet, pour certains d'entre eux, on note un léger recul.

Les investissements qui font l'objet d'une forte augmentation sont :

- → les opérations collectives avec une hausse du nombre de dossiers (3,1 M€ contre 2,6 M€ en 2021). La mise en place des contrats de partenariats et les nouvelles modalités d'aides semblent porter leurs fruits;
- → la mise en place de technologies propres, qui permettent la réduction des pollutions à la source, doublent par rapport à 2021 (5,9 M€ en 2022 contre 3 M€ en 2021);
- → les études, dont le nombre augmente, avec 79 dossiers en 2022 contre 62 en 2021 ;
- → les aides sur la thématique «micropolluants» (plus de 4 M€ contre moins d'1 M€ en 2021).

Les types de travaux qui font l'objet d'une stabilisation ou d'un recul sont :

- → l'épuration (5,9 M€ contre 10,1 M€ en 2021);
- → les mesures d'accompagnement et la prévention des pollutions accidentelles (8,3 M€) qui se rapprochent du bilan 2020, après un net recul enregistré en 2021 (7 M€);
- → la gestion à la source des eaux pluviales (1,7 M€ contre 2,8 M€ en 2021);



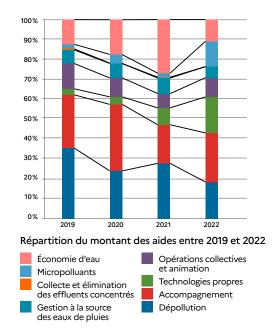
Aides apportées par l'agence de l'eau Seine-Normandie à des sites industriels en 2022

→ les travaux d'économie d'eau (3,5 M€ en 2022 contre 9,8 M€ en 2021) ; toutefois, l'implication des entreprises reste dynamique malgré l'absence de projet d'ampleur.

Réduire les émissions de micropolluants

Le nombre de projets reste faible. Ce ralentissement peut s'expliquer par les suites de l'arrêté du 24 août 2017 modifiant les valeurs limites d'émissions des rejets industriels de substances, avec une échéance d'application pour les sites existants au 1er janvier 2020.

Néanmoins, grâce à plusieurs projets importants, la quantité de substances prioritaires et dangereuses réduites ou éliminées des rejets est en nette progression pour atteindre 2 779 kg (contre 414 kg en 2021), et dépasse largement l'objectif fixé (150 kg). Elle concerne la réduction de zinc et de pesticides grâce à la mise en place de filières de traitement des micropolluants, de nouveaux procédés de fabrication et de substitution de micropolluants.



Chiffres

35 M€ d'aides

sont attribués aux projets de 364 entreprises pour la dépollution, la protection de la ressource, les économies d'eau

Développer la connaissance sur les émissions de micropolluants

Le secteur des blanchisseries industrielles a engagé une étude sur le DEHP, un des phtalates très observé dans les rejets industriels, pour cibler les actions à conduire pour la réduction de cette substance. En 2022, les résultats de l'étude sont présentés à la Direction générale de la Prévention des Risques du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires.

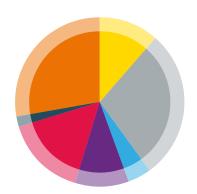
PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU POUR LA SANTÉ

En 2022, 16,78 M€ sont engagés pour aider les agriculteurs à la conversion et au maintien des exploitations en agriculture biologique (AB), pour des paiements pour services environnementaux (PSE) et pour des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Encourager les pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et l'agriculture biologique

Les agriculteurs peuvent s'engager dans les MAEC, ainsi que dans la mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau, la restauration des haies et du bocage... ou peuvent convertir et maintenir leur exploitation en agriculture biologique. L'agence de l'eau soutient ces actions dans le cadre de « plans de développement ruraux régionaux », encadrés par la politique agricole commune (PAC) et pilotés par les régions. Le montant des aides (6 M€ contre 11,5 M€ en 2021) pour soutenir les MAEC et l'agriculture biologique est en baisse. Ce fléchissement des aides financières de l'agence de l'eau s'explique par l'augmentation des budgets pilotés par les régions (forte mobilisation du FEADER) et des fonds du plan de relance national, ainsi que par un contexte économique défavorable au développement de l'agriculture biologique. À cela s'ajoute des incertitudes liées au déploiement de la nouvelle programmation de la politique agricole commune (2023-2027).



Répartition des aides à l'agriculture

4,3 M€

Conversion et maintien en agriculture biologique

10,8 M€

Paiements pour services environnementaux

1,7 M€ MAEC

3.8 M€

Investissements filières BNI

5.9 M€

Ecophyto (investissements et accompagnement de groupes)

0,7 M€

Investissements des exploitations agricoles

10,4 M€

Accompagnement des exploitations agricoles

Démarche pour la protection de 363 captages d'eau potable

Sur le bassin Seine-Normandie, 378 captages sont identifiés comme prioritaires dans le cadre du SDAGE 2022-2027 et doivent, à ce titre, faire l'objet de plans d'action élaborés avec les collectivités pour préserver leur ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable.

Fin 2022, 363 captages prioritaires ont fait l'objet de financements pour la réalisation d'une étude d'aire d'alimentation de captage (AAC), première étape de la démarche de protection de leur ressource en eau, avec pour finalité l'élaboration d'un programme d'actions.

16,78 M€

Chiffres

ont été attribués aux agriculteurs pour la mise en place d'agriculture biologique, de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et de paiements pour services environnementaux (PSE)

nouveaux projets PSE sont portés par des collectivités représentant un montant de 11,7 M€ d'aides

363 captages prioritaires financés

Réduire l'usage des produits phytosanitaires

Le plan Ecophyto 2+ publié en juin 2019 réaffirme les objectifs de réduction de 50% d'utilisation de produits phytosanitaires à l'horizon 2025. Les agences de l'eau perçoivent, depuis 2016, une recette supplémentaire issue de l'élargissement de l'assiette de la redevance pour pollutions diffuses afin d'encourager la mobilisation de groupes d'agriculteurs dans cette démarche. En 2022, la dynamique d'engagement de ces groupes dits «3000» reste faible, avec seulement 3 groupes. La majorité de l'intervention de l'agence de l'eau dans Ecophyto 2+ concerne le financement des dossiers d'investissements (5,7 M€ contre 7,4 M€ en 2021) dans les exploitations agricoles (désherbage mécanique et gestion de l'herbe).

Des aides en faveur de l'eau et de la biodiversité : les PSE

L'agence de l'eau développe, depuis 2019, une nouvelle logique d'intervention financière sur les territoires à enjeu eau et biodiversité avec des « paiements pour services environnementaux » (PSE). 9 projets sont engagés en 2022. L'intervention de l'agence de l'eau s'élève à 11,7 M€ pour 2022. Au total, 19 dispositifs de PSE sont actifs et financés par l'agence de l'eau depuis le lancement de ce dispositif. Ils concernent 46 territoires d'aires d'alimentation de captages et 3 Parcs naturels régionaux (Haute Vallée de Chevreuse, Forêt d'orient, Marais du Cotentin et du Bessin).



TÉMOIGNAGE

Effervescence dans la filière Champagne Bio

La filière Champagne Bio est en fort développement. Pour soutenir les conversions, plusieurs acteurs du territoire se mobilisent autour d'un projet, porté par Bio en Grand Est, avec le soutien financier de l'agence de l'eau (210 080€). «Il ne s'agit pas uniquement d'accompagner vers la conversion mais de montrer et valoriser ce qui se fait dans les changements de pratiques en faveur de l'environnement. La plantation d'arbres dans les vignes est un bon exemple» explique Anaëlle Comestaz, chargée de mission à Bio en Grand Est. Bio en Grand Est a de nouveau sollicité l'agence de l'eau pour prolonger le projet sur la période 2022-2024.



PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE ET ÉCONOME DE L'EAU

Le programme «Eau & climat» encourage les projets d'économies d'eau. L'objectif est notamment d'anticiper et de limiter les conséquences de la raréfaction prévisible des ressources en eau dans la saison estivale qui risque d'entraîner des conflits d'usage et la hausse de la concentration des polluants dans les cours d'eau. En 2022, les volumes d'eau économisés grâce à des projets financés par l'agence de l'eau s'élèvent à 1,29 million de mètres cube (Mm³).

Les économies d'eau proviennent principalement des entreprises

Malgré la crise sanitaire et la crise énergétique, les acteurs économiques investissent cette thématique, notamment afin de maintenir leurs activités. Les volumes d'eau économisés sont de 728000 m³, un chiffre qui se maintient si l'on ne considère pas les projets d'ampleur (en 2021 ce sont 3,8 Mm³

TÉMOIGNAGE

Un nouveau défi d'Auchan

L'engagement d'Auchan concerne la réduction des pollutions, la sobriété en eau visant une économie d'eau de 63 000 m³ soit l'équivalent de 25 piscines olympiques, et la gestion des eaux de pluie. L'enseigne a conclu un partenariat «Eau & climat» avec l'agence de l'eau qui concerne 155 de ses entités, la sensibilisation de 12 000 collaborateurs et la mobilisation de 1000 artisans. Une action pilote est menée dans l'hypermarché de Vélizy (78) avec l'installation de suivi des consommations d'eau et de fuites en temps réel. «Pour atteindre notre objectif d'économies d'eau, explique Steeve Noël, responsable d'exploitation technique à Auchan Vélizy, nous avons procédé à l'installation d'une vingtaine de compteurs d'eau communicants répartis dans plusieurs secteurs du magasin. Chaque compteur porte un nom, ce qui aide à l'identification des zones équipées pour intervenir le plus rapidement possible».

dont 3 Mm³ pour un seul site industriel). Les actions sont diversifiées : réduire les gaspillages, connaître finement ses consommations, réutiliser les eaux, mettre en place des circuits fermés, optimiser les équipements ou changer de process, récupérer les eaux de pluie. En 2022, les volumes d'eau économisés par les acteurs économiques restent supérieurs aux volumes d'eau économisés par les collectivités.

Les économies d'eau des collectivités se maintiennent

Les investissements des collectivités, principalement pour la lutte contre les fuites des réseaux de distribution d'eau potable, représentent 4% des résultats



Auchan Vélizy

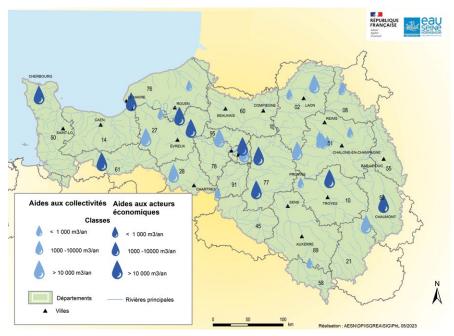


«2022 a été une année particulièrement sèche. La raréfaction de l'eau pousse l'industrie vers plus de sobriété. Les entreprises analysent leur cycle de l'eau pour mieux économiser l'eau et adapter les méthodes de travail».

chargée d'études spécialisée,

Valérie Caldéron,

direction Programme et Interventions



Économies d'eau 2022 - aides aux acteurs économiques et aux collectivités

globaux du bassin en économie d'eau, soit 51592 m³, résultats comparables aux deux années précédentes.

Équilibre entre besoins et ressources disponibles (PTGE)

L'instruction du gouvernement du 7 mai 2019 mobilise les acteurs d'un territoire pour trouver des solutions locales à travers la mise en place d'un « projet de territoire pour la gestion de l'eau » (PTGE).

Le PTGE aboutit à un engagement des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs...) pour atteindre un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant et en s'adaptant au changement climatique, et en préservant la qualité des eaux (réductions des pollutions diffuses et ponctuelles).

En 2022, le PTGE Oise-Aronde bénéficie de subventions pour la phase d'étude, portant ainsi à quatre le nombre total de démarches labellisées PTGE ou PGRE (Projet de Gestion Régional de l'Eau) sur le bassin.

Chiffres

1,29 million de m³ d'eau économisés

4 PTGE adoptés ou en cours



Marie Guenet
Directrice territoriale
Seine-Amont

Un bilan satisfaisant à mi-parcours du programme

«2022 a sonné l'heure des premiers bilans à mi-parcours des contrats territoriaux «Eau & climat» 2019-2024 engagés en 2020. La plupart d'entre eux sont très satisfaisants et attestent de la mobilisation forte des collectivités, en particulier en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

L'agence de l'eau se réjouit également de voir de plus en plus de collectivités de ce bassin rural se doter d'outils stratégiques de programmation, déployés dans tous les champs de compétences relatifs à l'eau via des plans pluriannuels d'investissement ou des schémas directeurs intercommunaux.»

SUR LE TERRITOIRE:Direction territoriale Seine-Amont

Sécuriser l'alimentation en eau potable

Le syndicat des eaux Auxois-Morvan (SESAM) exerce la compétence alimentation en eau potable (AEP) pour 96 communes de la Côte d'Or. Située en tête de bassin, cette zone est particulièrement sensible sur le plan quantitatif de la ressource en eau. Plusieurs communes de l'Auxois avaient dû être approvisionnées par camion-citerne pendant les étés secs de 2019 et 2020. Afin de sécuriser l'AEP, le SESAM a développé un programme d'interconnexions d'un montant de 5 M€, aidé par l'agence de l'eau dans le cadre du plan de Relance. Ces interconnexions, inaugurées au printemps 2022, ont permis au territoire de résister à la sécheresse de l'été et permettent d'améliorer sa résilience face au changement climatique. Cette démarche est complétée par un engagement fort du SESAM en faveur de la réduction des prélèvements d'eau.

À noter que le SESAM a été lauréat de l'appel à projet 2021 «innovation pour la gestion de l'eau», visant à développer des nouveaux outils pour modéliser l'évolution des ressources, optimiser la durée de vie des canalisations et prioriser les travaux grâce à un outil informatique d'aide à la décision. Les résultats finaux sont attendus pour fin 2024. En outre, le SESAM réhabilite régulièrement les tronçons de réseaux «fuyards».





Travaux du programme d'interconnexions à Montberthaud et Villy-en-Auxois, financés par les crédits de l'État alloués à l'agence de l'eau au titre du plan «France Relance»

Direction territoriale Vallées de Marne



Jean-Christophe Inglard

Directeur territorial des Vallées de Marne

Une année 2022 dynamique!

« Après deux années où le contexte sanitaire a impacté l'activité humaine, la direction territoriale a su remobiliser les maîtres d'ouvrage et permettre l'émergence de nombreux projets.

Les demandes d'aides ont été très soutenues en particulier en matière d'agriculture, de biodiversité et de désimperméabilisation avec plus de 100000 m² déraccordés, représentant un montant total de 45,7 M€. Le renforcement de la collaboration avec les maîtres d'ouvrage a permis l'accélération des paiements.

La dynamique locale s'est étoffée avec la signature de trois contrats territoriaux «Eau et Climat», augmentant le nombre de projets à 14 pour notre territoire, et avec une convention de Paiement pour Services environnementaux.

L'audit du processus redevances et primes par l'AFNOR a permis de confirmer l'expertise des équipes et la maturité du système qualité ISO 9001.»



Le paiement des aides aux agriculteurs *via* l'agence de services et de paiement (ASP)

L'agriculture constitue pour le territoire un enjeu fort en termes d'actions mais aussi de paiement. En effet, la direction territoriale Vallées de Marne est en charge du paiement des aides destinées aux agriculteurs via l'Agence de Services et de Paiement (ASP) à l'échelle locale mais également pour le territoire Seine-Amont.

Ainsi, 19,9M€ d'aides ont été versés en 2022, soit 37% du montant total des crédits de paiement 2022 de la direction territoriale. Ces aides sont nécessaires au développement de la conversion à l'agriculture biologique comme des mesures agro-environnementales (en particulier le soutien à l'herbe), ainsi que pour les investissements comme par exemple les matériels de désherbage mécanique, de gestion de l'herbe ou encore, la plantation en agroforesterie.

Ces soutiens financiers permettent les changements de systèmes et de pratiques favorables à la ressource en eau.

Direction territoriale Vallées d'Oise



Pascale Mercier
Directrice territoriale
des Vallées d'Oise

Pour une gestion ambitieuse du territoire

«Grâce aux projets de plus en plus ambitieux portés par les maîtres d'ouvrage, la mutation du bassin de l'Oise s'initie. Le développement des actions d'infiltration à la source en milieu urbain et en milieu rural est, pour les acteurs, autant d'exemples de réalisations que d'espaces de démonstration. Les synergies entre les gestionnaires de l'eau pour limiter les intrants et leur transfert vers les captages et les rivières donnent de nouvelles perspectives. La sobriété en eau devient le sujet où la coconstruction entre usagers est à développer».

Des mutations sur le bassin de l'Oise

- → En amont du bassin de l'Aisne, la Biesme avait été utilisée pour le flottage du bois au XIX^e siècle, altérant la rivière. Le Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure (SMAVAS) rétablit la continuité écologique de la rivière sur 94 km : 26 ouvrages sont effacés ou aménagés (0,95 M€ d'aide).
- → Dans le bassin de l'Ailette :
 - Le lit de l'Ardon a vu 50% de son linéaire renaturé ;
 - L'Ailette, affluent de l'Oise, nécessite d'importantes actions pour reconquérir la qualité des milieux. Suite aux premiers travaux faits sur l'Ardon, il est prévu d'étendre la connaissance et les actions sur l'ensemble du bassin ;
 - La modernisation de la station d'épuration de Laon par la communauté d'agglomération du Pays de Laon (5 M€ d'aide) doit permettre d'améliorer la qualité physico-chimique de la rivière.
- → Plus en aval, la collecte et le traitement des eaux usées de la commune de Chavignon par la communauté de communes du Val de l'Aisne devraient améliorer la qualité du ru de Chavignon (3,55 M€ d'aide).
- → La SNCF a mené une importante opération sur son site de Chauny Tergnier la Fère afin d'éviter le rejet des eaux pluviales dans le réseau communal : parking en dalle gazon, prairie infiltrante pour les eaux pluviales de toitures, voiries stabilisées en revêtement perméable, bassin d'infiltration pour les eaux pluviales de voirie, zone de stockage des essieux sur un revêtement perméable.





Rétablissement de la continuité écologique sur la Biesme

Direction territoriale Seine Francilienne



Vincent Graffin

Directeur territorial Seine Francilienne

Un fort dynamisme dans la réalisation des projets

« 2022 se traduit par une activité dense et l'octroi d'aides pour 800 projets. La stratégie de contractualisation se décline activement autour des contrats de territoire « Eau & climat » dont les signatures toutes achevées permettent de réaliser des travaux dont les enjeux portent sur les rivières, les eaux souterraines et la gestion des eaux de pluie à la source.

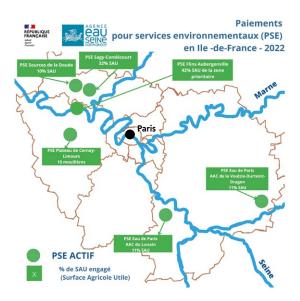
L'enjeu baignade en Seine et en Marne, renforcé par l'échéance des Jeux Olympiques de 2024, mobilise de manière exceptionnelle les acteurs franciliens concernés ainsi que les équipes de la direction territoriale».

Le soutien de la transition agricole pour l'eau

Le 11e programme finance les actions dans le secteur agricole permettant des changements de pratiques ou de systèmes de cultures. Le dispositif Paiements pour Services Environnementaux (PSE) repose sur une volonté commune des collectivités et des agriculteurs d'adopter les bonnes pratiques pour la protection de la ressource en eau. Il donne une place centrale aux collectivités gestionnaires de territoires à enjeux pour l'eau et la biodiversité et vise les agriculteurs qui passent un contrat pluriannuel avec la collectivité, comme «fournisseurs de services environnementaux». Les effets de ces changements de pratiques sont perceptibles à moyen terme.

Six projets de PSE sont engagés en Île-de-France, portés par :

- → Eau de Paris sur les aires d'alimentation de captages du Lunain, de la Vigne, de la Voulzie-Durteint-Dragon, et des sources de la Vanne ;
- → le Syndicat intercommunal des eaux (SIE) de la vallée de l'Aubette sur les sources de la Douée à Avernes ;
- → le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse sur le Plateau de Cernay-Limours ;
- → SUEZ sur l'aire d'alimentation de captages de Flins Aubergenville.



Direction territoriale et maritime Seine-Aval



Pascale Faucher

Directrice territoriale et maritime Seine-Aval

Une reprise d'activité spectaculaire

«Les équipes se sont fortement mobilisées pour accompagner les partenaires et porteurs de projets de l'agence de l'eau. Ainsi, 2022 est marquée par une reprise d'activité très importante avec plus de 800 projets représentant plus de 118 millions d'euros de subvention. Ce niveau d'engagement est largement supérieur à ceux des années d'avant la crise sanitaire de 2020. 2022 est aussi la première année complète de fonctionnement de la nouvelle organisation des services conçue pour mieux s'adapter aux besoins des acteurs locaux et répondre aux enjeux du territoire».



Station de vidéocomptage sur la Risle financé par les crédits de l'État alloués à l'agence de l'eau au titre du plan «France Relance»

RCE: premières réponses biologiques rapides dans l'Eure

Les travaux de Restauration de la Continuité Écologique (RCE) sur la Risle au niveau de l'ouvrage de la Madeleine, ont permis d'ouvrir le bassin de la Risle aux espèces migratrices amphihalines. Le vidéo-comptage mis en service en novembre 2022, financé dans le cadre du plan de relance, a déjà enregistré plusieurs dizaines de truites de mer et une quinzaine d'autres espèces telles que le saumon atlantique ou la Lamproie fluviatile.

Des résultats similaires avaient été constatés sur l'Eure après l'effacement du barrage de Martot. Les lamproies marines et les anguilles avaient recolonisé le bassin de l'Eure.

Première pierre de l'usine de traitement d'eau potable de Bourdainville

L'agence de l'eau accompagne le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville (76) pour la construction de l'usine de traitement d'eau potable à hauteur de 1,7 M€. Cet équipement devrait répondre à un bilan besoins/ressources déficitaires et fiabiliser la qualité de l'eau distribuée grâce à un traitement des pesticides et de la turbidité. Parallèlement, des actions de protection de la ressource en eau programmées dans le contrat territorial «Eau & climat» des 6 Vallées signé avec le syndicat, sont engagées.

Direction territoriale et maritime des Bocages Normands



Ludovic Genet

Directeur territorial et maritime des Bocages Normands

L'adaptation au changement climatique : une nécessité

« L'épisode de sécheresse de l'été a été particulièrement intense et a marqué les esprits par sa durée. Il illustre pleinement l'urgence de l'adaptation de nos territoires au changement climatique. Parmi les opérations d'adaptation soutenues par l'agence de l'eau, le « déraccordement » des eaux pluviales, les économies d'eau et la récupération des eaux de pluie sur place sont des réponses pertinentes que les collectivités et les entreprises industrielles commencent à s'approprier. La direction des Bocages Normands se mobilise activement pour une accélération significative, dès l'année 2023, de ces projets ».



Le CHRU de Caen prend soin de ses eaux pluviales

La reconstruction du nouveau centre hospitalier régional universitaire de Caen (CHRU) de Caen a été décidée en 2010. Les travaux commencés en 2020 se termineront en 2026. Le projet affichait dès sa conception l'ambition du label haute valeur environnementale. Grâce au soutien de l'agence de l'eau à hauteur de 623000 euros, le projet a évolué avec le «déraccordement» de plus de 3 hectares, la création de noues, de parkings perméables et des toitures végétalisées afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluie.

Ce nouveau centre hospitalier, situé sur les hauteurs de Caen, réduira donc ses rejets d'eaux pluviales qui s'évacuaient auparavant dans le fleuve Orne. Un exemple à suivre pour tous les projets d'aménagement d'envergure, sans consommation d'espace supplémentaire.

Ce projet est financé dans le cadre du plan de Résilience

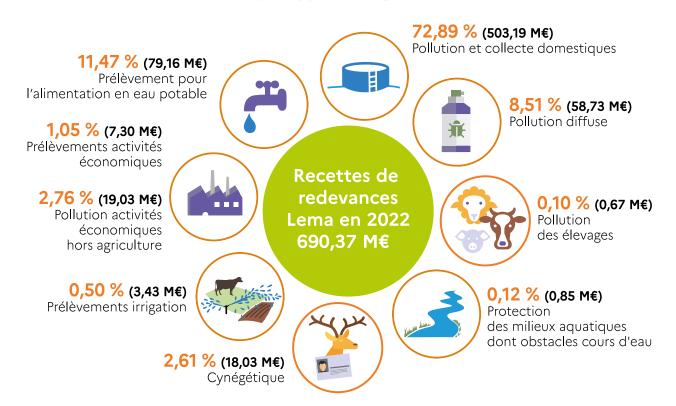
LES REDEVANCES



DES RECETTES FISCALES ENVIRONNEMENTALES POUR PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) instaure des redevances, selon les usages de l'eau car tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité. Les redevances sont des recettes fiscales environnementales. Elles constituent le budget de l'agence de l'eau pour financer les travaux nécessaires à la préservation de l'eau et de la biodiversité. En 2022, l'agence de l'eau perçoit plus de 690 millions d'euros de redevances.

Redevances perçues en 2022 par type d'usage



Des redevances selon les usages de l'eau

Les redevances pour les prélèvements d'eau

Les redevances sont calculées sur la quantité d'eau prélevée. Toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau est tenue de mettre en place un dispositif de comptage de l'eau prélevée. Le taux d'équipement des points de prélèvements par des compteurs est proche de 100%, ce qui permet d'avoir une très bonne connaissance des principaux prélèvements sur la ressource en eau.

Les redevances pour la pollution de l'eau

Les particuliers et les acteurs économiques payent une redevance en relation avec la pollution qu'ils émettent. En effet, la pollution due aux activités domestiques (lessives, cuisine...), industrielles (processus de fabrication, déchets) et agricoles (fertilisants, élevage) dégrade les eaux souterraines, les rivières, le littoral et en compromet les usages (eau potable, conchyliculture, baignade...). Elle met également en danger la flore et la faune aquatiques.

La redevance pour la protection du milieu aquatique

Cette redevance est perçue sur les cartes de pêche. Elle apporte une compensation au bénéfice tiré du milieu naturel par les pêcheurs.

La redevance cynégétique

Afin d'élargir les redevances des agences de l'eau à la biodiversité terrestre, les agences de l'eau perçoivent depuis 2020 le produit de la redevance cynégétique et du droit de timbre associé (précédemment perçus par l'ex-Office national de la chasse et de la faune sauvage).

Une gestion rigoureuse des redevances

La politique de contrôle fiscal est déployée depuis 2014 par l'agence de l'eau.

En 2022, les contrôles portent sur les années d'activité 2019, 2020 et 2021. Le taux de redevables contrôlés pour l'année d'origine 2019, dont les contrôles se sont achevés en 2022, s'élève ainsi à 4,6%, et le pourcentage de redevances contrôlées pour l'année d'origine 2019 est de 18,8%.

La refonte des modèles de courrier gérés dans le cadre des contrôles fiscaux a permis d'aboutir à une sécurisation accrue de ce processus.

Dans le cadre de la certification ISO 9001, un audit externe a eu lieu en octobre 2022 et a souligné la maîtrise de la gestion des redevances et des primes par l'agence de l'eau.

Le suivi régulier des rejets industriels

Le suivi régulier des rejets (SRR) permet aux entreprises rejetant les plus importants flux de polluants de calculer leur redevance pour pollution à partir des flux réels de pollution rejetés au milieu naturel sur la base de l'autosurveillance. Le SRR contribue à l'amélioration des connaissances des rejets dans le milieu naturel.

En 2022, quatre nouveaux sites industriels sont agréés par l'agence de l'eau pour le suivi régulier de leurs rejets, ce qui porte à 353 le nombre de dispositifs de suivi régulier des rejets agréés sur le bassin Seine-Normandie.

► Visionnez le film sur le SRR : http://www.eau-seinenormandie.fr/actualites/ entreprises/film SRR



« Le travail mené par les CAF sur la fiabilité de la connaissance technique des ouvrages est primordial notamment pour le suivi des pressions sur les masses d'eau».

Emeline KUREK
Chargée d'Aide au Fonctionnement (CAF)
Service Performance des Ouvrages et Redevances
Direction territoriale Vallées d'Oise

Veiller au respect des textes et au principe d'égalité de traitement des redevables

En 2022, le contrôle de la cohérence des données de prélèvement pour l'irrigation est renforcé.

Une grille de vérification des rapports de suivi régulier des rejets industriels est mise en place.

Une recherche de nouveaux redevables répondant au critère de conventionnement avec l'agence de l'eau pour le versement des redevances pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte, donne lieu à cinq nouvelles conventions pour l'année d'activité 2022.

Le projet de réforme des redevances en préparation

L'agence de l'eau contribue aux travaux inter-agences sur le projet de réforme des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte. Ce dossier est porté par le ministère de tutelle.

Les enjeux de cette réforme sont multiples : un enjeu environnemental en renforçant l'application du principe pollueur – payeur, un enjeu de soutenabilité budgétaire et un enjeu de simplification du dispositif fiscal, aussi bien pour les agences de l'eau que pour les redevables.

L'objectif est d'aboutir en 2023 à un projet global relatif aux redevances des agences de l'eau, qui intègrerait notamment une composante liée aux atteintes à la biodiversité.

Chiffres

18,84% des redevances ont été contrôlées (année 2019

4,59% de redevables ont été contrôlés (année 2019)

4029 millions de m³ d'eau

ont été prélevés dont :

- 1 404 Mm³ pour l'eau potable
- 230 Mm³ pour l'irrigation
- 371 Mm³ pour le refroidissement industriel
- 1 596 Mm³ pour l'alimentation des canaux
- 428 Mm³ pour les autres entreprises (industrie...)





Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 du bassin Seine-Normandie est adopté par le comité de bassin.

LE SDAGE 2022-2027 ADOPTÉ À UNE LARGE MAJORITÉ

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie est adopté par le comité de bassin le 23 mars 2022; le comité de bassin donne également un avis favorable sur le programme d'actions associé (PDM). L'arrêté du préfet coordonnateur du bassin, préfet de la région Îlede-France, du 23 mars 2022 approuvant le SDAGE et arrêtant le PDM est publié au Journal officiel le 6 avril 2022.

La Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) organise la gestion de l'eau selon des cycles de six ans basés chaque fois sur un état des lieux, un plan de gestion (le SDAGE) et un programme d'actions, appelé «programme de mesures (PDM)».

Des objectifs, des orientations et des mesures élaborés dans la concertation

Durant plus de deux ans et demi, les usagers et acteurs de l'eau (industriels, agriculteurs, associations, élus, services de l'État...), réunis au sein du comité de bassin, élaborent le SDAGE, notamment sur la base de l'état des lieux de 2019 et de nombreux séminaires et réunions. Le comité de bassin soumet, en 2021, le projet de SDAGE et de PDM à l'avis du public. Ces avis conduisent à proposer des modifications sur environ 200 paragraphes ou cartes : corrections d'erreurs, précisions, ajustements factuels ou par rapport à l'évolution réglementaire.

Le SDAGE 2022-2027 affiche des objectifs ambitieux. Le programme de mesures qui l'accompagne prévoit un plan d'actions de 6,2 milliards d'euros d'investissements pour amener 52% des cours d'eau en bon état écologique (contre 32% au moment de l'adoption du SDAGE) et 32% des eaux souterraines en bon état chimique. Ces projets sont portés essentiellement par les collectivités, les industriels, les agriculteurs et les associations, avec l'aide de l'agence de l'eau.



Découvrez le SDAGE : https://www.eau-seine-normandie.fr/ domaines-d-action/sdage



Découvrez le programme de mesures qui accompagne le SDAGE : https://bit.ly/PDM-2022-2027

Chiffres

Objectif du SDAGE à l'horizon 2027 :

52% des cours d'eau en bon état écologique ou en bon potentiel

32% des eaux souterraines en bon état chimique

Cinq orientations fondamentales en réponse à l'état des lieux

Ces orientations, dont l'essentiel est résumé dans des fiches, répondent aux enjeux issus de l'état des lieux du bassin de 2019, à découvrir sur le site de l'agence de l'eau :

https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage

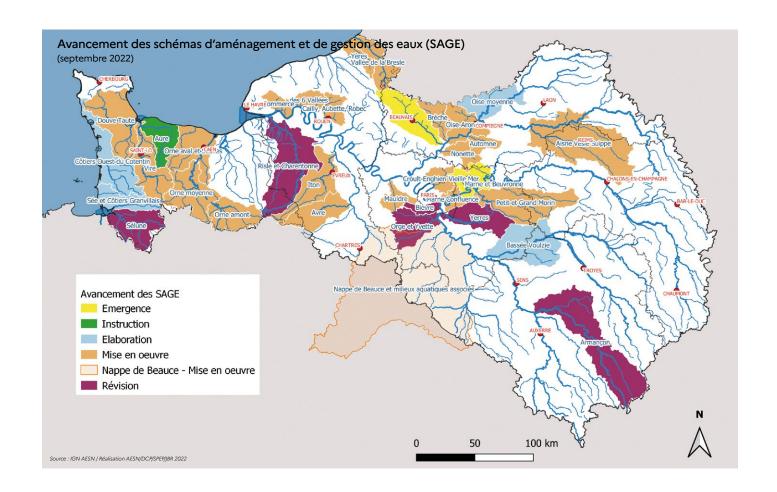
- → l'amélioration de l'hydromorphologie (rivières et zones humides), qui constitue le premier risque de dégradation des cours d'eau (fiche focus de l'orientation fondamentale 1);
- → la diminution des pollutions diffuses (majoritairement nitrates et pesticides), qui constituent le 2^e facteur de dégradation, et en particulier la protection des aires de captages (fiche focus de l'orientation fondamentale 2);
- → la diminution des macro et micropolluants ponctuels, avec en particulier la gestion du temps de pluie, qui reste un enjeu important (fiches focus de l'orientation fondamentale 3);
- → une meilleure anticipation des déséquilibres quantitatifs, qu'il s'agisse des sécheresses ou des inondations (fiche focus de l'orientation fondamentale 4);
- → la protection du littoral en termes de qualité des eaux et vis-à-vis de la montée du niveau marin (fiche focus de l'orientation fondamentale 5).

Les collectivités, acteurs majeurs du SDAGE, sont concernées par un grand nombre de dispositions, dont les messages résumés sont consultables sur : https://bit.lv/collectivites-acteurs-du-sdage

Une planification de l'eau en phase avec les enjeux

Le changement climatique, l'accroissement de la population, les pressions induites par le développement de l'activité économique, exigent de mener des actions volontaristes pour maintenir et améliorer la qualité des milieux aquatiques et des eaux souterraines. À titre d'exemples :

- → éviter et réduire la destruction des zones humides, et le cas échéant compenser à hauteur de 150 à 200% la surface détruite,
- → inciter les collectivités à travailler en étroite collaboration avec les agriculteurs pour mieux protéger les captages d'alimentation en eau potable, notamment en développant les cultures à bas niveaux d'intrants, dont l'agriculture biologique,
- → inciter à l'infiltration de la pluie là où elle tombe, et pour permettre l'atteinte de l'objectif «zéro artificialisation nette des sols en France», compenser toute nouvelle surface imperméabilisée à hauteur de 100 à 150%.
- anticiper les tensions à venir sur les quantités d'eau disponible, en l'économisant et en définissant les modalités de partages entre les usages, y compris en adaptant la croissance urbaine aux capacités du milieu,
- → diminuer les flux d'azote apportés à la mer par les fleuves pour réduire les échouages d'algues sur le littoral et les développements phytoplanctoniques toxiques, ce qui implique une mobilisation sur tout le territoire du bassin.



Un outil local opérationnel : les SAGE

Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) définissent les règles locales d'application des principes du SDAGE, à l'échelle d'un petit bassin versant. Ils fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Véritables projets de territoires, établis par les acteurs locaux (usagers, élus, État) au sein de la commission locale de l'eau (CLE), les SAGE sont adoptés par le comité de bassin et approuvés par un arrêté préfectoral.

Fin 2022, 27 SAGE étaient mis en œuvre, 4 en élaboration, 2 en instruction (périmètre arrêté) et 1 en émergence. Les SAGE sont en première ligne pour mettre en œuvre le SDAGE 2022-2027, et couvrent 40% du territoire du bassin. Le SDAGE fixe l'objectif de 7 SAGE supplémentaires, ce qui conduirait à une couverture de 60%. En vue de redynamiser les SAGE, l'agence de l'eau révise son 11e programme d'intervention en 2021, et organise en 2022 des formations pour les animateurs. Elle crée également un «Club des SAGE» réunissant les animateurs périodiquement, un des objectifs étant de renforcer les stratégies de mise en œuvre des SAGE, qui contribuent aux objectifs du SDAGE.



L'agence de l'eau a plus que doublé son engagement humanitaire en Afrique.

GARANTIR L'ACCÈS A L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT

Marquée par le 9e forum mondial de l'eau de Dakar, l'année 2022 confirme par ailleurs la place de l'agence de l'eau dans le déploiement de la loi Oudin-Santini et des partenariats de coopération institutionnelle en Afrique de l'Ouest.

Le 9° forum mondial de l'eau de Dakar (mars 2022)

Pour la première fois, le forum mondial de l'eau a lieu en Afrique Subsaharienne. Environ 8000 personnes et 1000 institutions font le déplacement malgré les difficultés posées par le contexte sanitaire. Anne Pelletier-Le Barbier, au titre des communes ou groupements de collectivités territoriales compétentes dans le domaine de l'eau et Christian Lécussan, vice-président du comité de bassin, représentant des industriels, représentent le comité de bassin Seine-Normandie et font valoir leur expérience en matière de gouvernance et de gestion intégrée des ressources en eau dans des sessions officielles et sur le Pavillon France

Deux ateliers permettent le partage et la confrontation des pratiques en matière de gestion coordonnée et concertée des ressources en eau : celui autour de la planification, la gouvernance et la mobilisation des acteurs locaux qui réu-

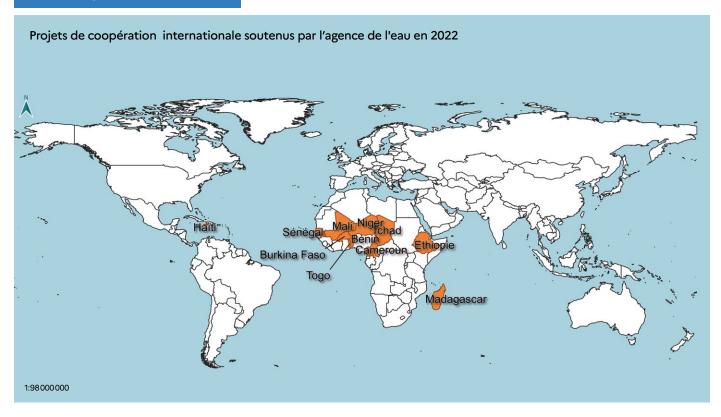


Atelier «gouvernance et planification» animé par l'OiEau dans le cadre des partenariats des agences de l'eau Seine-Normandie et Loire Bretagne au Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal

nit la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau du Sénégal, l'agence de l'eau du Mouhoun au Burkina Faso et celui avec les industriels de la zone des Niayes, zone de coopération de l'agence Seine-Normandie au Sénégal.

Le forum mondial de l'eau voit également le lancement officiel de l'application sur les objectifs de développement durable (ODD) : Water4AllSDGs, conçue par le partenariat français pour l'eau et financée par les six agences de l'eau. Cet outil gratuit permet d'évaluer les impacts des projets ou politiques autour de la ressource eau au regard des 17 ODD.

Enfin, l'agence de l'eau s'engage aux côtés des autres organismes de bassin pour «le Plan d'action de Dakar pour les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères». L'objectif est notamment d'influer de façon significative sur les avancées et les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'Eau, de mars 2023, autour de la nécessité globale d'accélérer la mise en œuvre des cibles 6.5.1 et 6.5.2 (Gestion intégrée des ressources) des ODD dédié à l'eau propre et à l'assainissement « par les bassins et pour les bassins ».



L'agence de l'eau, contributeur majeur de la loi Oudin-Santini

En 2022, l'agence de l'eau Seine-Normandie accorde 5,8 M€ d'aides à 21 interventions d'un montant global de 10,3 M€: 16 projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement, trois projets de coopération institutionnelle et un partenariat (le réseau d'acteurs ACTEA au Burkina Faso). Ainsi l'agence de l'eau a plus que doublé son engagement humanitaire en Afrique. L'accès à l'assainissement reste le fil directeur des aides financières au cours de l'année 2022.

Les soutiens financiers et techniques à la formation, la sensibilisation, l'organisation institutionnelle sont autant d'outils permettant aux communautés de devenir les véritables acteurs de leur développement.

Promouvoir la gestion des boues de vidange

L'agence de l'eau et le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) accompagnent l'association Internationale des Maires Francophones dans la mise en œuvre de projets de gestion des boues de vidange, du diagnostic à la valorisation agricole des sous-produits, à Vientiane (Laos), à Yaoundé (Cameroun), Mahajanga (Madagascar), Siem Reap et Phnom Penh (Royaume du Cambodge). L'agence de l'eau a investi 4,7 M€ sur un montant total de 10 M€ de travaux.



Vue aérienne du projet de Siem Reap (Cambodge) avant mise en eau des filtres

Chiffres

21 projets
bénéficient de l'appui
technique et financier
de l'agence de l'eau,
d'un montant global de

5,8м€

30 ans de jumelage avec le ministère de l'Environnement du Land de Bavière

Le ministère de l'Environnement du Land de Bavière reçoit l'agence de l'eau et deux administrateurs, Daniel Marcovitch et Léopold Sarteau. Cette rencontre est l'occasion de visiter le projet de renaturation du delta de la rivière Achen ; les abords du lac Simssee en présence d'un maire représentant le groupement de communes, pilotant une action de réduction des flux de pollution au lac ; le projet de renaturation de l'Isar à Münich, 8km renaturés en centre-ville.



«La crise climatique et sanitaire qui exacerbe la fragilité des pays nous invite à coopérer davantage, à partager nos bonnes pratiques et à oser réinterroger nos modèles au regard de ces nouveaux enjeux, des actions plus que jamais nécessaires.»

Anne Belbéoc'h

chargée de mission pour la coopération internationale, direction Programme et Interventions

LA SENSIBILISATION



INFORMER ET COMMUNIQUER POUR MOBILISER

L'agence de l'eau utilise la diversité des canaux d'information pour démultiplier les messages destinés aux partenaires et maîtres d'ouvrage de façon régulière : la newsletter mensuelle, les forums des acteurs de l'eau, les outils numériques et réseaux sociaux, les campagnes d'appels à projets, les publications et les relations presse. En 2022, l'agence de l'eau organise cinq forums territoriaux en présentiel et un forum interactif à l'échelle du bassin visant à échanger sur les actions et à enrichir la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Optimiser la communication dans des canaux d'information

Le magazine Confluence Dossier dont le thème en 2022 est « Eau et santé » et la newsletter mensuelle sont diffusés aux maîtres d'ouvrage (collectivités, industriels, associations et agriculteurs), aux partenaires, aux organismes institutionnels, aux parlementaires et au comité de bassin (soit 13 000 destinataires).

Les réseaux sociaux constituent un vecteur essentiel de diffusion d'informations telles que les signatures de contrats territoriaux «Eau & climat», des témoignages de maîtres d'ouvrages engagés dans la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin, les appels à projets, les offres d'emploi, les campagnes de communication, les publications. L'agence de l'eau lance en 2022 une étude d'e-réputation et de stratégie éditoriale.

Le site internet de l'agence de l'eau propose des informations d'actualité et institutionnelles. Il est également un site de service (télédéclaration des redevances) et d'information sur le 11e programme. En 2022, sa page d'accueil fait l'objet d'un «relookage» afin de permettre une meilleure accessibilité aux informations.



Les relations presse font de plus en plus appel au digital afin de s'adapter aux nouvelles pratiques des médias. Elles relayent la signature des contrats «Eau & climat» passés avec les maîtres d'ouvrage, des décisions du comité de bassin et de la commission des aides. Enfin, des publications rendent compte des résultats de l'agence de l'eau comme le rapport d'activités et la note d'information destinée aux collectivités (document de référence sur les aides distribuées et les redevances perçues) jointe à leur rapport sur le prix de l'eau auprès de leurs administrés.

Chiffres

9055

abonnés à LinkedIn

contre 4634 en décembre 2020, soit une croissance moyenne de 200 abonnés par mois

900 participants aux forums territoriaux des acteurs de l'eau

2676 classes d'eau

Faciliter le dialogue entre les acteurs de l'eau

Le dialogue avec les acteurs territoriaux se concrétise à l'occasion de cinq forums territoriaux (900 participants), organisés du 24 juin au 7 juillet sur l'ensemble du bassin. La mise en œuvre du SDAGE 2022-2027 est au cœur des échanges.

Le replay des forums est disponible : https://bit.ly/Forum-acteurs-de-l-eau

De plus, le 20 octobre, plus de 600 acteurs du bassin Seine-Normandie participent au forum sous format webinaire interactif «Eau & biodiversité: vos alliées face au changement climatique» afin de prendre part à la réflexion d'enrichissement de la stratégie d'adaptation au changement climatique, que le comité de bassin Seine-Normandie a adopté en 2016.

Le replay du forum est disponible : https://bit.ly/Web_EauBiodiv

Au niveau national, le 9 novembre, des délégations des 7 comités de bassin de l'hexagone se réunissent à Paris, rassemblant plus de 250 participants, en présence de Bérangère Couillard, Secrétaire d'État chargée de la Transition écologique. Leur position est unanime : il est impératif d'agir plus vite, plus fort dans les territoires afin de mettre en place des solutions structurelles d'adaptation au changement climatique. Le message est porté par les présidents des comités de bassin auprès de la presse à l'issue de cette rencontre.



Conférence de presse des présidents des comités de bassin en présence de la Secrétaire d'État chargée de la Transition écologique



Plateau du forum en webinaire «Eau & biodiversité : vos alliées face au changement climatique»

Valoriser des actions exemplaires

La communication par l'exemple, donne la parole à des acteurs du bassin engagés dans la protection de l'eau et de la biodiversité et dans la lutte contre le changement climatique à travers :

- → la campagne de films #ilslontfaitpourquoipasvous. Accessibles via Youtube, les 34 films produits sont également valorisés dans les événements et la newsletter mensuelle. Une nouvelle campagne sur la transition agricole est en préparation.
- → les articles «8 du mois», (en référence à l'adoption de la stratégie d'adaptation au changement climatique le 8 décembre 2016) présentent des témoignages de collectivités, d'industriels, d'agriculteurs, consultables sur le site Internet de l'agence de l'eau.

Découvrez les témoignages : https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/adaptation-au-changement-climatique

Mobiliser les acteurs grâce aux actions éducatives

Les actions éducatives financées par l'agence de l'eau visent à engager les citoyens, les élus et les professionnels dans des actions de protection de l'eau. Elles sont destinées à mobiliser les acteurs des territoires afin de participer aux changements de comportement.

Un centre de ressources pédagogiques en ligne !

Afin d'aider les organisateurs d'ateliers participatifs, le site internet de l'agence de l'eau est enrichi de fiches pédagogiques accessibles à tous :

http://www.eau-seine-normandie.fr/enseignants-formateurs/classes-d-eau-adultes

Les classes d'eau

2676 classes d'eau sont programmées dans des établissements d'enseignement général, des lycées professionnels ou des structures hors scolaires du bassin Seine-Normandie. Basée sur une pédagogie active, la classe d'eau comprend des rencontres avec des acteurs de l'eau, des visites de terrain, un travail en groupe interdisciplinaire et une production collective.

Les partenariats éducatifs

28 partenariats éducatifs émergent, représentant un montant d'aide total de 935 788 €. Il s'agit essentiellement d'ateliers participatifs (classes d'eau pour élus, agriculteurs et entreprises), d'animations pédagogiques, de parcours de formation, de chantiers collaboratifs et d'outils pédagogiques.

Sensibiliser le grand public

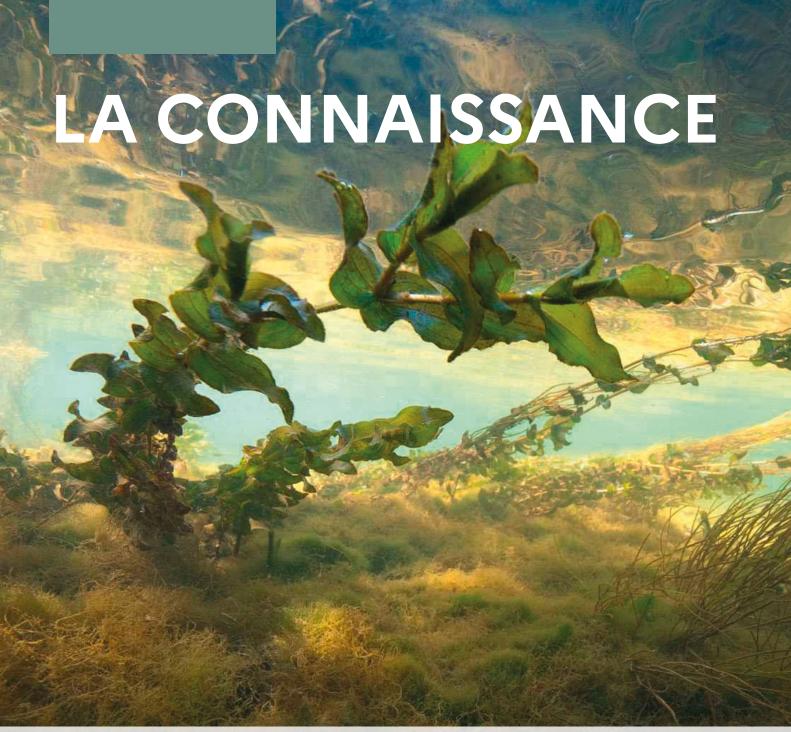


Lancée fin 2018, la première campagne de communication des agences de l'eau sur les réseaux sociaux «En immersion» a séduit plus de 16 millions d'internautes. Dans la continuité, les agences produisent des reportages de terrain et présentations de métiers pour accroître la culture générale sur les enjeux de l'eau.

Du 17 juin au 17 juillet 2022, des spots courts sur les problématiques relatives à l'eau sont diffusés sur France 2, 3 et 5.

L'application qualité rivières est mise à jour annuellement.

- 4 spots TV tournés en Seine-Normandie sont disponibles sur la chaîne YOUTUBE : https://bit.ly/spots-TV-2022
- Retrouvez de nouveaux contenus, des formats exclusifs : https://www.instagram.com/ en immersion eau/



L'agence de l'eau assure la surveillance des milieux aquatiques.

CONNAÎTRE POUR AGIR

L'agence de l'eau assure annuellement la surveillance des milieux aquatiques. Elle finance des programmes de recherche afin de développer une vision d'ensemble du bassin ainsi que des études et évaluations spécifiques pour enrichir la réflexion sur les politiques de l'eau.

Connaître les milieux aquatiques

L'agence de l'eau collecte des données de qualité des rivières, des nappes souterraines, des eaux littorales afin de connaître leur évolution.

6,4 millions de données sont acquises chaque année sur les différents milieux aquatiques, y compris les sédiments des cours d'eau et des mesures faites sur des «sentinelles biologiques» : les gammares (petits crustacés d'eau douce).



Travaux dans la réserve de recherches scientifiques à Agon-Coutainville (50)

Chiffres

6,4 millions de mesures de la qualité effectuées sur les différents types de milieux aquatiques

37000
mesures de polluants
sur les sédiments et
organismes vivants

À mi-chemin entre l'état des lieux 2019, sur lequel repose le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, et le futur état des lieux 2025, l'agence de l'eau, avec ses partenaires des services de l'État, évalue la qualité de l'ensemble des milieux aquatiques du bassin afin de le situer sur cette trajectoire qui nous mène à 2027. Cet exercice est réalisé selon les mêmes règles d'évaluation que lors de l'état des lieux de 2019.

Quelle trajectoire d'ici 2027 ?

Les objectifs du SDAGE à l'horizon 2027 guident les actions en matière de protection et de reconquête de la qualité des cours d'eau, plans d'eau, nappes, eaux littorales, et des eaux des cap-

tages destinées à l'eau potable. Ainsi, d'ici 2027, le SDAGE fixe comme objectif que plus de la moitié des cours d'eau atteignent le bon état écologique. Par ailleurs, les pollutions par les nitrates qui causent un développement anormalement élevé d'algues dans les eaux littorales doivent être réduites et maîtrisées.



L'agence de l'eau met à disposition les données brutes de surveillance sur l'eau :

Eaux de surface continentales :

http://www.naiades.eaufrance.fr/

Eaux souterraines:

www.ades.eaufrance.fr

Eaux littorales :

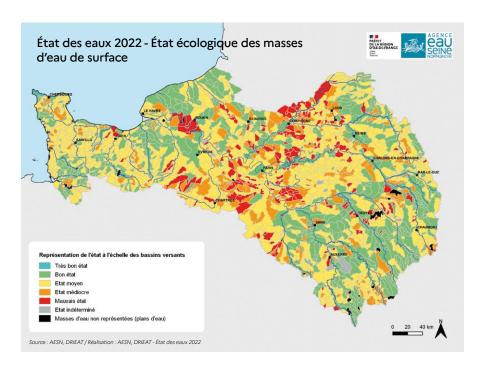
https://wwz.ifremer.fr/ quadrige2_support/

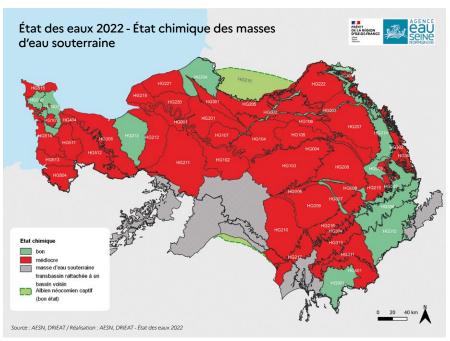
https://wwz.ifremer.fr/surval

État des lieux de la qualité des eaux du bassin 2019 :

https://geo.eau-seine-normandie.fr/ #/home/MESU

L'application pour ordiphone «Qualité des rivières» est mise à jour chaque année.





Sans aucune action forte en faveur de la protection des eaux, en raison des facteurs de pressions importants qui s'accroissent sur le bassin d'ici à 2027, l'état des milieux aquatiques et des eaux souterraines aurait tendance à se dégrader : on passerait à 18% de cours d'eau en bon état écologique en 2027, contre 32% en 2019. Cela montre que le simple maintien des résultats obtenus, a fortiori leur amélioration, nécessite de nouveaux efforts.

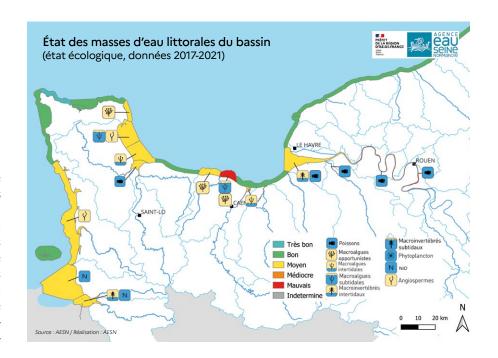
Quels constats en 2022?

L'état des rivières

À règle d'évaluation inchangée, on constate une légère dégradation de l'état écologique à 30% de bon état, soit une perte de 2 points par rapport à 2019. Les indices biologiques et le phosphore déclassent le plus la qualité des cours d'eau. On observe également une dégradation de 4 points du taux des rivières en bon état chimique, à 28%, si l'on considère les composés ubiquistes.

L'état des eaux souterraines

Les pesticides dans 60% des cas et les nitrates dans 43% sont responsables du déclassement des nappes. Au final, on constate une baisse de 2 points du taux des nappes souterraines en bon état chimique entre 2019 et 2022.



L'état des eaux littorales

La relative stabilité, par rapport à 2019, cache une situation fragile. En effet, les indicateurs de santé des écosystèmes marins et estuariens (organismes invertébrés benthiques, algues fixées, herbiers de zostères et substances liées à l'eutrophisation marine) montrent un environnement dégradé. L'état chimique est stable et marqué par la présence de composés ubiquistes et de pesticides en estuaire de Seine.

La nécessité d'accélérer les actions en faveur de la protection des ressources et de la biodiversité

La période évaluée montre de fortes différences de contexte hydrologique par rapport à la période de l'état des lieux 2019, avec à la fois des années marquées par des fortes crues et des assecs estivaux nombreux. Les nappes quant à elles tiennent heureusement leur rôle de stockage, mais leur très forte connexion aux rivières risque d'aggraver les échanges de polluants.

Sous l'effet du changement climatique, projeté par les experts du PIREN Seine, la situation invite à agir de manière accélérée en mettant en œuvre des actions d'adaptation sans regret et fondées sur la nature, telles que définies dans la stratégie d'adaptation au changement climatique Seine-Normandie, afin que les investissements d'aujourd'hui ne souffrent pas de mal-adaptation dans le futur.



Prélèvement en rivière pour analyse

L'acquisition des connaissances

Les programmes de recherche

L'agence de l'eau soutient quatre grands programmes de recherche pluriannuels :

- → le PIREN-Seine, sur le fonctionnement du bassin de la Seine et les interactions avec la société humaine qui l'habite, à travers le prisme de l'eau ;
- → OPUR, sur le transfert et la gestion des flux d'eau et de contaminants dans les eaux urbaines ;
- → le GIP Seine-aval sur le fonctionnement de l'estuaire de la Seine, milieu complexe et soumis à des pressions humaines croissantes ;
- → le programme de recherche en accompagnement à l'effacement des deux barrages de la Sélune, pour suivre et comprendre la dynamique des écosystèmes suite à ces modifications maieures du milieu.

Les trois premiers programmes sont réunis au sein de la Zone-atelier (ZA) Seine dont l'objectif général est de développer une vision d'ensemble et d'anticiper les défis à relever dans le fonctionnement du bassin, hydro-écosystème complexe.

Diagnostiquer le bassin de la Seine dans un contexte de changement climatique

Les 6 et 7 octobre 2022, les chercheurs du PIREN Seine présentent leurs travaux sur les deux thématiques suivantes :

- → Santé du socio-écosystème Seine ;
- → Vulnérabilité et adaptation du bassin et de ses territoires.

Les résultats révèlent que le bassin Seine-Normandie ne sera pas épargné par les effets du changement climatique. Ce constat renforce la nécessité pour les territoires de s'adapter.

Par exemple, les projections des températures des rivières du bassin dans le futur, montrent que tous les usages concernés par la thermie des eaux seront impactés. Il en est de même pour la biodiversité qui doit rester un sujet d'investigation pour accompagner son adaptation et le bon fonctionnement des écosystèmes.

À l'occasion de ce colloque, le directeur du PIREN-Seine présente des pistes de réflexions pour préparer la 9e phase des travaux du programme de recherche : filières professionnelles et partage de l'eau, données, nouvelles connaissances... L'enjeu est de capitaliser plus de 35 ans de recherches tout en intégrant les problématiques actuelles.

Enfin, l'agence de l'eau présente l'application « Géo-Seine-Normandie », outil de connaissance sur les enjeux des territoires de l'eau du bassin : https://geo.eau-seine-normandie.fr/#/home/MESU

Des évaluations et des études spécifiques

L'agence de l'eau finance des études et des évaluations sur des sujets spécifiques dont certaines proposent des recommandations pour la politique de l'eau du bassin :

→ Le prix de l'eau

L'observatoire du prix de l'eau de l'eau publié en 2022 sur la base des données de 800 collectivités du bassin montre en 2021 que le prix moyen de l'eau du robinet est stable depuis 2015. Il s'établit à 4,19 euros par mètre cube :

https://bit.ly/Prix-de-l-eau



«Les travaux du PIREN-Seine, s'inscrivant dans le temps long, à la fois passé et futur, nous montrent que le changement climatique est vraiment là et que ce qui s'est passé cette année ne sera vraisemblablement pas un épisode isolé dans le temps». Sandrine Rocard, directrice générale de l'agence de l'eau.



→ Le rôle essentiel du sol

Le conseil scientifique du comité de bassin présente, en juin 2022, un avis sur le rôle essentiel du sol vis-à-vis des ressources en eau. Il conclut notamment sur la nécessité de lutter contre l'imperméabilisation, les pesticides et un travail excessif du sol :

https://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/avis_CS_sols_eau_VF.pdf

→ L'évaluation de l'efficacité des démarches de protection de captages

Cette étude montre que les démarches soutenues par l'agence de l'eau sont encore loin d'atteindre leurs objectifs, que les nombreux freins sont difficiles à surmonter et nécessitent une forte implication politique ainsi que des objectifs de résultats plus ambitieux.

LES MOYENS



ADAPTER LES MOYENS DE L'AGENCE DE L'EAU

Les faits majeurs de l'année 2022 sont la montée en puissance de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau, pilotée par Seine-Normandie, et la signature d'un nouveau protocole de télétravail.

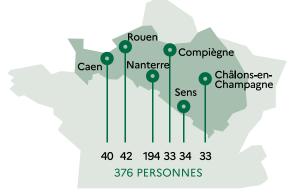
Une forte mobilisation

En 2022, l'agence de l'eau connaît 42 départs et 30 arrivées sur des emplois permanents ainsi que 58 contrats à durée déterminée pour pallier les difficultés de recrutement communes à l'ensemble de la fonction publique. Cette situation conduit l'agence de l'eau à démultiplier sa communication dans les réseaux sociaux et en participant à des forums dédiés.

Les équipes sur le terrain, les services supports et l'encadrement de l'agence de l'eau se mobilisent pour réaliser les missions de l'établissement et répondre aux attentes des pouvoirs publics.

Parallèlement, dans la perspective de l'installation du siège de l'agence de l'eau à Courbevoie (92) en février 2023, les équipes préparent le déménagement (rangement et archivage).

Effectifs physiques au 31/12/2022 (permanents et non permanents)



Le plan de mutualisation inter-agences

L'agence de l'eau s'inscrit dans le plan de mutualisation inter-agences, adopté en 2018. Elle pilote plusieurs chantiers (ou projets au sein de chantiers), dont deux sont très structurants en termes d'organisation :

- la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSUIN) commune aux six agences de l'eau;
- le groupement comptable des agences de l'eau.
 Un premier groupement est effectif depuis janvier 2021 entre les agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie;
- les audits croisés : le retour d'expériences croisées entre agences de l'eau permet d'offrir un cadre à des échanges de bonnes pratiques. Le thème traité en 2022 est la démarche services publics écoresponsables qui a abouti à 50 propositions d'action et a donné lieu à la création d'un réseau de travail.

L'adaptation et la modernisation de l'agence de l'eau

L'adaptation et la modernisation de l'agence de l'eau se poursuivent selon les axes de travail suivants :

AXE1

Conforter les compétences et les adapter aux évolutions des missions

Une évolution du plan de formation est menée à travers un recueil des besoins auprès des directions pilotant les différents métiers de l'agence de l'eau. L'offre de formation s'étoffe dans toutes les catégories : administratif, technique, communication, management, informatique, hygiène et sécurité.

Les apprentissages en e-learning se développent et répondent aux besoins très variés des agents nouvellement recrutés.

AXE 2

Donner aux managers les moyens d'atteindre leurs objectifs et de répondre aux besoins d'accompagnement et de développement professionnel des agents

En 2022, les managers suivent la formation «comment réussir le déploiement du télétravail dans ses équipes».

AXE 3

Renforcer la contribution des réseaux au développement professionnel des agents et à celui des méthodes et des outils de travail

La refonte des outils de préparation budgétaire, dans le cadre du réseau budgétaire, simplifie le recensement des propositions budgétaires des directions, fluidifie leur consolidation et sécurise la compilation des documents de présentation.

Le réseau «performance des ouvrages et redevances» travaille sur le partage de pratiques comme le suivi des dispositifs d'autosurveillance.

AXE 4

Faire reposer la communication interne sur l'information et sur le débat, et la communication externe sur l'expertise et la pédagogie

Les modes de communication interne s'enrichissent avec l'organisation d'évènements en visioconférence. Par exemple :

- → des opérations d'information interne sur la révision du 11e programme « Eau & climat »,
- → des événements ou des mini-conférences (véhicules électriques, mobilité et vélo, projet immobilier, achats durables, connaissance...).

Le séminaire de l'agence de l'eau contribue à renforcer la dynamique des équipes autour des nouveaux chantiers et la cohésion du collectif de travail que constitue l'agence de l'eau, portée par le sens de sa mission.

AXE 5

Optimiser les possibilités d'évolution professionnelle, de mobilité et de carrière des agents

En 2022, 15 agents obtiennent une mobilité interne dont 3 avec promotion. 3 agents bénéficient d'un bilan de compétences, 2 agents préparent les concours de la fonction publique. 2 agents bénéficient d'un accompagnement pour une reconversion professionnelle.

AXE 6

Moderniser le cadre et les conditions de travail

→ La mise en œuvre du plan qualité de vie au travail (QVT)
- risques psycho-sociaux (RPS) 2021-2024, se poursuit.

Dans un contexte de stabilisation des effectifs et de nouvelles missions, l'agence de l'eau s'attache les services de l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) pour analyser et réguler la charge de travail. Une expérimentation est menée dans les directions territoriales Bocage Normands et Seine francilienne et un transfert à l'échelle de l'agence de l'eau est organisé.

- → Le chantier de simplification lancé en septembre 2021 se poursuit. L'objectif est de permettre à l'agence de l'eau de concentrer ses moyens humains sur les projets plus structurants et les activités à forte valeur ajoutée en développant des modalités de mise en œuvre simples et rapides pour les opérations de moindre enjeu. La démarche aboutit à un plan de 72 actions prioritaires.
- → Un nouveau protocole de télétravail a pour enjeu le développement du télétravail tout en maintenant les collectifs de travail, grâce notamment à des réunions d'équipes organisées préférentiellement en présentiel. Il entre en vigueur le 1er janvier 2023.

Chiffre

2,8

est le nombre de jours de formation moyen par agent formé

Le dialogue social

Les représentants du personnel sont conviés à des groupes de travail ou comités de pilotage de différents chantiers comme le nouveau protocole de télétravail, une charte d'utilisation des outils numériques et de droit à la déconnexion, la finalisation du règlement intérieur de l'agence de l'eau et un protocole pour les élections professionnelles.

Les instances de dialogue social sont refondues et renouvelées, avec la création d'un Comité social d'administration (CSA) ayant vocation à examiner les éléments relatifs au fonctionnement de l'agence de l'eau et à l'accompagnement des agents.

Bilan d'étape du plan d'action égalité 2020-2023

Au 31 décembre 2022, 35 (soit 73%) des 48 actions programmées dans le Plan d'action Égalité Professionnelle Femme/Homme 2020-2023 sont mises en œuvre. Une enquête auprès des agents sur le thème de l'égalité professionnelle est lancée et une procédure de signalement en cas de violence, harcèlement et discrimination dans le cadre professionnel est élaborée.

La montée en puissance de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau

- Les travaux sur les deux chantiers majeurs relatifs aux futurs systèmes d'information pour la gestion financière (SIGF) et la gestion des aides (SI Aides) se poursuivent. Parallèlement, la mise en œuvre d'une solution de gestion de référentiels de données des six agences de l'eau est lancée. Ce chantier est un prérequis aux programmes SI Aides et SIGF qui utilisent des données issues des référentiels.
- Afin d'améliorer la fluidité des échanges entre les différentes agences de l'eau ou avec des partenaires extérieurs, un projet de nouvel environnement numérique de travail (ENT), est mené en 2022.
- Dans un souci de répondre aux préconisations de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et de rationaliser à l'échelle des six agences de l'eau le dispositif de sécurité du système d'information, un nouveau VPN (dispositif technique permettant de se connecter aux ressources numériques à distance) est déployé ainsi qu'un nouvel antivirus basé, entre autres, sur de l'analyse comportementale de système.

LE BILAN BUDGÉTAIRE

Maîtriser les dépenses de fonctionnement et de personnel

La sortie de la crise sanitaire permet le retour à une activité régulière qui se traduit dans le rythme d'engagement des dépenses de fonctionnement et les flux de facturation courants. Ce niveau de dépenses répercute notamment l'augmentation des coûts de l'énergie, des interventions techniques sur les infrastructures informatiques et téléphoniques ainsi que de nouvelles charges liées au nouveau site du siège à Courbevoie, pour lequel l'acte de propriété est signé en septembre 2022. In fine, les dépenses de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 92,8 % du budget initial et sont supérieures de 660 k€ à celles de 2021.

Les dépenses de personnel sont réalisées à hauteur de 30,52 M€. Elles sont relativement stables (+0,27 M€) par rapport au niveau d'exécution de 2021. Sur ces dépenses - fonctionnement courant et personnel - on note une évolution de 5,35% entre 2021 et 2022, restant dans le cadre de stabilité retenu pour l'ensemble des agences de l'eau.

Les dépenses d'intervention en augmentation

Près de 790 M€ d'aides financières ont été accordées en 2022, pour 3721 projets, soit une augmentation de 150 M€ par rapport à 2021. Ce montant inclut en particulier 18 M€ d'aides consacrées à des projets accélérant la résilience des territoires face au changement climatique ou encore 191,4 M€ pour aider à l'accélération du plan baignade pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

64,2 M€ d'aides ont permis d'équiper ou d'effacer 43 ouvrages pour rétablir la continuité écologique, de restaurer 300 km de cours d'eau et de protéger et restaurer 4762 ha de zones humides.

L'analyse financière

Le compte de résultat et la capacité d'autofinancement

En 2022, l'agence de l'eau dégage un résultat net positif de 6,8 M€. Après retraitement des charges et produits calculés, au 31 décembre 2022, l'insuffisance d'autofinancement de l'établissement s'établit à -29,1 M€.

Le bilan

Après intégration des opérations d'investissement, en particulier l'acquisition de son nouveau siège, le fonds de roulement de l'agence de l'eau baisse de 64,4 M€ (pour un total à fin 2022 de 419 M€). Avec l'intégration du résultat 2022, les fonds propres de l'agence de l'eau s'élèvent à 1522 M€. Des amortissements et provisions sont constatés à hauteur de 150 M€. Cet ensemble couvre l'actif immobilisé (1254 M€).

Le besoin en fonds de roulement baisse de 20 M€ par rapport à 2021, à 271 M€. La trésorerie s'élève donc à 147 M€ au 31 décembre, en net retrait par rapport au 31 décembre 2021 (194 M€).

La maîtrise des activités

L'agence de l'eau est engagée dans une démarche d'amélioration continue et de maîtrise de ses activités, qui repose sur différents dispositifs. Le développement du contrôle interne en fait partie, mais aussi le système de

management de la qualité (dont la certification, centrée sur le processus à fort enjeu des redevances et primes et les processus supports associés, renouvelée en 2022) et la certification des comptes de l'agence de l'eau.



En 2022, l'agence de l'eau poursuit notamment la mise en œuvre du plan d'action de maîtrise des risques critiques et majeurs identifiés en matière budgétaire. Le taux de mise en œuvre de ce plan atteint 67%. Les actions réalisées depuis 2020 comprennent : un audit du modèle de prévision

et de suivi d'exécution budgétaires du programme d'intervention ; une méthode de fiabilisation des restes à payer ; la réorganisation de la fonction budgétaire ; la refonte de la maquette budgétaire.

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE (EN MILLION D'EUROS)			
DÉCAISSEMENTS	M€	ENCAISSEMENTS	M€
Intervention	698,49	Produits de redevances	690,91
Personnel	30,52	Autres recettes	5,14
Fonctionnement	22,95	Financements de l'État fléchés	44,51
Investissement	55,60		
Total des dépenses budgétaires	807,56	Total des recettes budgétaires	740,56
Paiement des avances	106,41	Remboursement d'avances	127,07
Opérations au nom et pour le compte de tiers	7,27	Opérations au nom et pour le compte de tiers	7,28
Autres décaissements	0,86	Autres opérations	0,02
Total des dépenses non budgétaires	114,54	Total des recettes non budgétaires	134,37
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS	922,10	TOTAL DES ENCAISSEMENTS	874,93

Offrir un service simplifié et dématérialisé aux redevables et demandeurs d'aides

- Le taux de télédéclaration sur le portail téléservices des redevances progresse pour atteindre 98,75% (contre 95 % en 2021).
- Pour ce qui concerne les relations avec les maîtres d'ouvrage, le portail «démarches simplifiées», est déployé pour les demandes d'aides et les paiements associés au sein de l'ensemble des directions territoriales en 2022.

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)



La RSE, ou RSO Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ou des Organisations, est la contribution des organisations au développement durable par la prise en compte de la gouvernance et d'aspects sociaux, économiques et environnementaux dans leur fonctionnement et leurs activités.

La démarche RSE 2022-2025 de l'agence de l'eau est lancée. Elle satisfait aux 20 engagements «Service Public Ecoresponsable».

En 2022, de nouvelles actions sont engagées ainsi que des campagnes d'écogestes auprès des agents.

Vers une mobilité moins carbonée

D'anciens véhicules de service sont remplacés par des véhicules à faible émission. Deux sites mettent à disposition des agents un vélo électrique de service. Un nouveau protocole de télétravail est mis en place favorisant la limitation des déplacements.

Des animations sensibilisent les agents à modérer l'utilisation de leur voiture : Challenge Mobilité, quizz et conseils Mobilité, le concours Zoé d'Or «qui va faire le plus grand parcours en Zoé», pour valoriser l'emploi des véhicules de service électriques. Enfin, un atelier pour mieux «gérer son stress dans les transports» est organisé.

L'accueil de la biodiversité

Outre la suppression de l'emploi de produits phytopharmaceutiques sur ses espaces verts, l'agence de l'eau renforce ses actions d'accueil et de préservation de la biodiversité. À l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, les sites de Châlons-en-Champagne, Rouen et Sens présentent leurs actions.

L'implication dans l'économie circulaire

Dans le cadre du déménagement du site de Nanterre à Courbevoie, l'agence de l'eau a recours à la plateforme d'État d'échanges et de dons des Domaines.

Une campagne de «nettoyage» des placards est organisée. Une animation sur le thème du tri et la visite d'un centre de tri d'emballages et papiers de l'agglomération parisienne sont organisées.

La maîtrise des consommations énergétiques

Le site de Châlons-en-Champagne est raccordé au réseau de chaleur de l'agglomération. Celui d'Hérouville-Saint-Clair est équipé en panneaux solaires.

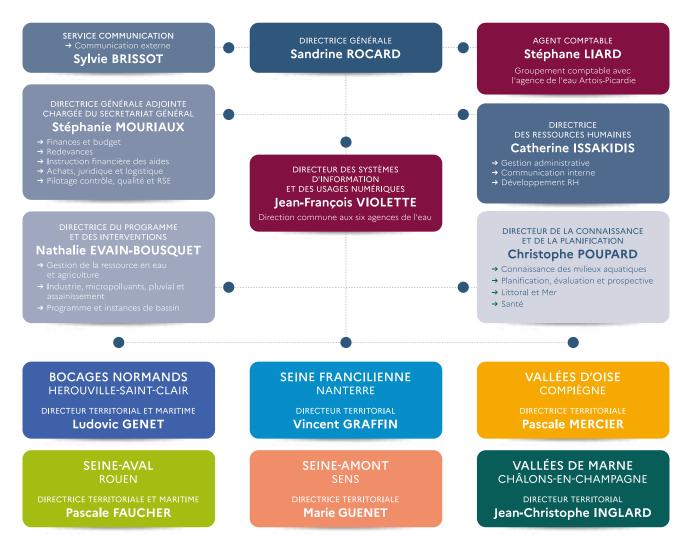
Dans un contexte de tension hivernale sur l'accès à l'énergie, l'agence de l'eau renforce ses actions de réduction de consommation et élabore un plan d'actions «Sobriété énergétique 2022-23».

Bien travailler ensemble

Des animations sont initiées pour faciliter et mettre en place des codes de bonnes pratiques dans les espaces de travail partagés. Lors de la journée mondiale de la courtoisie, des messages et tests sont adressés aux agents.

ORGANIGRAMME

DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE AU 31 DÉCEMBRE 2022



Édité en mai 2023 par l'agence de l'eau Seine-Normandie

© Crédits photographes : AESN/DVM – Fabrice Audier ; AESN/Michel Monsay ; AESN/DVM – Frédéric Larrey ; Perifem ; Toine du Morvan/PNR du Morvan ; Sébastien Sindeu ; AESN/DVM – Fabrice MILOCHAU ; Agence Quatrevingtdouze ; CEN Picardie ; Mairie de Choisy Le Roi ; AESN/Nicolas Hannetel ; AESN/Atelier Buildozer ; Biograndest ; SESAM ; AESN/Auger ; SMAVAS ; FDPPMA 27 ; AESN/DVM – Yannick Gouguenheim ; AESN/DVM – Hellio&Van Ingen ; Agrisud International ; AESN/DR ; AESN/M.Loup ; Olivier Bajuyaux ; AESN/DVM – Frédéric Hendoux ; AESN/Anne Leroy. Rédaction : Agence de l'eau Seine-Normandie / Réalisation : Efil.

VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

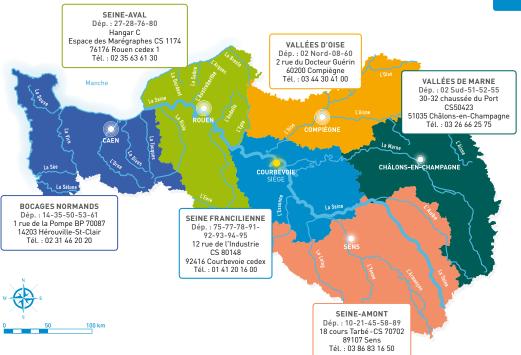
12 Rue de l'Industrie, CS 80148 92416 Courbevoie cedex Tél. : 01 41 20 16 00

seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.





L'agence de l'eau Seine-Normandie : du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8138 communes et 18.3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine recoit les reiets de 30% de la population française et de 25% de l'industrie nationale. 68% de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr











